HAL
open science

Élaboration d'un plan de gestion de site naturel classé : à envisager avec ou sans une approche paysagère ?

Cyril Pruvost

To cite this version:

Cyril Pruvost. Élaboration d'un plan de gestion de site naturel classé : à envisager avec ou sans une approche paysagère ?. Sciences du Vivant [q-bio]. 2017. dumas-01618499

HAL Id: dumas-01618499

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01618499

Submitted on 6 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

AGROCAMPUS OUEST

☑ **CFR Angers**

☐ **CFR Rennes**

Année universitaire : 2016 - 2017 Spécialité : Paysage Spécialisation (et option éventuelle) : Ingénierie des Territoires (IT)	**Mémoire de fin d'études** ☑ d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage ☐ de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage ☐ d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Elaboration d'un plan de gestion de site naturel classé : à envisager avec ou sans une approche paysagère ?

Par : Cyril PRUVOST

Soutenu à Angers le 21/09/2017

Devant le jury composé de :

Président : Hervé DAVODEAU

Maître de stage : François CHEMIN (Excusé)

Enseignant référent : Fanny ROMAIN

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation «Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France» disponible en ligne http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr

Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire

Confidentialité

☑ Non ☐ Oui si oui : ☐ 1 an ☐ 5 ans ☐ 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible [1].

Date et signature du maître de stage [2] :

A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant à renseigner).

Droits d'auteur

L'auteur [3] **Pruvost Cyril**
autorise la diffusion de son travail (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

☑ Oui ☐ Non

Si oui, il autorise

☐ la diffusion papier du mémoire uniquement(4)

☐ la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

☑ la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

(Facultatif) ☑ accepte de placer son mémoire sous licence Creative commons CC-By-Nc-Nd (voir Guide du mémoire Chap 1.4 page 6)

Date et signature de l'auteur :

Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

☐ Oui ☐ Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.
Si oui, il autorise

☐ la diffusion papier du mémoire uniquement(4)

☐ la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

☐ la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant :

(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.
(2) Signature et cachet de l'organisme
(3).Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études
(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé

Remerciements

J'adresse mes remerciements aux personnes qui m'ont aidé dans la réalisation de ce mémoire.

En premier lieu, je remercie mon maître de stage François Chemin, chargé de mission au Conservatoire, pour la confiance, le temps d'écoute et de discussion qu'il a pu m'accorder au cours des derniers mois.

Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble de l'équipe du Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais pour l'ambiance de travail très sympathique à laquelle ils participent tous et l'aide précieuse qu'ils ont pu m'apporter. Je remercie particulièrement Baptiste Hubert et Quentin Marescaux, chargés d'études scientifiques sur le terril de Burbure pour leur dialogue formateur dans le domaine de l'expertise naturaliste ainsi que François Fourmy, chargé de mission territoriale, pour m'avoir accompagné sur une seconde étude.

Je souhaite également saluer Stephane Loosveldt, mon interlocuteur auprès des services de la DREAL.

Je remercie par ailleurs toutes les personnes des collectivités et des associations que j'ai été amené à rencontrer au cours de cette étude et qui se sont montrées disponibles pour me renseigner et me conseiller.

Enfin, je remercie Fanny Romain, ma tutrice, pour ses conseils avisés et ses propos encourageants tout au long du stage.

TABLE DES MATIERES

Liste des abréviations

Liste des annexes

Index des Illustrations

Index des tableaux

Index des cartes

INTRODUCTION - 1 -

A - Définition de l'approche paysagère dans l'élaboration d'un plan de gestion sur site naturel- 3 -

A.1 - Méthode d'élaboration de plan de gestion d'espaces naturels - 3 -

A.2 - Méthodes d'analyse paysagère - 5 -

A.2.1 - Un socle de diagnostic commun - 5 -

A.2.2 - Ce que doit apporter l'analyse paysagère - 5 -

A.3 - Traduction de ces apports dans la planification et la gestion du site - 6 -

B - Etude de cas - 7 -

B.1 - Les Remparts de Montreuil - 8 -

B.1.1 - Description du site et du contexte - 8 -

B.1.2 - L'approche paysagère et son coordinateur - 9 -

B.1.3 - Traduction en OLT et opérations de gestion - 11 -

B.2 - RNR des Monts de Baives et ses environs - 12 -

B.2.1 - Brève description du site et du contexte - 12 -

B.2.2 - L'approche paysagère et son coordinateur - 13 -

B.2.3 - Traduction en OLT et OP - 17 -

B.3 - Apports de l'approche paysagère - 17 -

C - Approche paysagère et sociale sur site classé : cas du terril de Burbure, classé au titre de site de la « Chaine des terrils du Bassin Minier » - 18 -
C.1 - Nécessité de l'approche paysagère - 18 -
C.1.1 - Description du site et du contexte - 18 -
C.1.2 - Aspect réglementaire - 19 -
C.1.3 - Implication des acteurs du territoire - 20 -
C.2 - Apports du paysagiste - 21 -
C.2.1 - Diagnostic paysager et social - 21 -
C.2.2 - Traduction en OLT et OP - 30 -
C.3 - Difficultés et freins rencontrés - 32 -

Conclusion - 33 -
Bibliographie - Sitographie - 34 -
ANNEXES - 35 -

Liste des abréviations

ATEN : Atelier Technique des Espaces Naturels

AVAP : Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

CDNPS : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels

DREAL : Direction Régionale Environnement Aménagement Logement

ENP : Espace Naturel Protégé

EPF : Etablissement Public Foncier

MBM : Mission Bassin Minier du Nord et du Pas-de-Calais

OLT : Objectif à Long Terme

PLU : Plan Local d'Urbanisme

RNR : Réserve Naturelle Régional

UNESCO : Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Liste des annexes

Annexe I : Table des Matières d'un plan gestion du CEN

Annexe II : Site inscrit au titre des Paysages n°62 SI 09 – Site de Montreuil-sur-mer et Val de Canche

Annexe III : ZNIEFF de type 2 n°104 « Basse vallée de Canche et ses versants en aval d'Hesdin »

Annexe IV : Site n°59 SI 22 « Vallée de l'Helpe majeure et Monts de Baives »

Annexe V : ZNIEFF de type 1 n°276 « Terril 20 de Burbure »

Annexe VI : Extrait du Journal officiel de la République Française du 30 Décembre 2016

Annexe VII : Site classé n°62 SC - 22 et 59 SC –17 « Terrils du Bassin minier Nord Pas-de-Calais »

Annexe VIII : Cartographie des aménités sur le terril de Burbure

Annexe IX : Questionnaire à destination des associations et des usagers du terril de Burbure

Index des Illustrations

Illustration 1: Terrils jumeaux 11/19 de Loos-en-Gohelle, Photo aérienne (2012) - 1 -
Illustration 2: Les remparts de-Montreuil-sur Mer par S.Declercq - 8 -
Illustration 3: Localisation du site, CEN (2011). - 8 -
Illustration 4: Interprétation paysagère et géologique, G.Guyétant (CEN 2011) - 9 -
Illustration 5: Evolution des paysages, E.tremel (2011) - 10 -
Illustration 6: Patrimoine paysager des Mons de Baives, D. Jaboeuf (2016) - 12 -
Illustration 7: Localisation du site, CEN (2015) - 12 -
Illustration 8 : Extrait de "Regardons l'Avesnois sur les monts", D.Jaboeuf (2016) - 13 -
Illustration 9: Fiche descriptive d'une entité paysagère, D. Jaboeuf (2016) - 14 -
Illustration 10 : Fiche action d'une opération de gestion, D.Jaboeuf (2016) - 15 -
Illustration 11 : Carte des entités paysagères des Monts de Baives, D.Jaboeuf (2015) - 16 -
Illustration 12 : Localisation du terril de Burbure - 18 -
Illustration 13 : Apparence de coteau boisé du terril n°20, C.Pruvost (2017) - 19 -
Illustration 14: Sentier boisé du Terril de Burbure, C.Pruvost (2017) - 24 -
Illustration 15: Clairière typique des terrils, C.Pruvost (2017) - 24 -
Illustration 16 Terril 143a de Germignies Nord (à gauche) et Terril 125-125a dit Sainte Marie (à droite), C.Pruvost (2017) - 26 -
Illustration 17 : Analyse systémique du terril de Burbure par usagers - 27 -

Index des tableaux

Tableau I : Usages du terril n°20 - 20 -
Tableau II : Extrait de la synthèse des enjeux écologiques, paysagers, fonctionnels et socio-économiques - 29 -

Index des cartes

Carte 1: Cônes de vues depuis le terril de Burbure - 23 -
Carte 2: Entités paysagères du terril de Burbure - 25 -
Carte 3 : Gestion prévue entre 2018 et 2023 sur le Terril de Burbure - 31 -

« *Progressivement appréhendé, connu et inventorié depuis les années 1990, l'héritage minier a vu sa valeur exceptionnelle être reconnue de la façon la plus manifeste en 2012, au travers de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO de 4 000 hectares de paysages et de 353 éléments de patrimoine minier.*

Mais, le Bassin minier c'est aussi une conurbation quasi-continue de Valenciennes à Béthune, séparée de la grande métropole lilloise par un mince arc d'espaces forestiers et agricoles et prise dans une dynamique métropolitaine régionale et frontalière. C'est aussi un arc continu d'espaces qui forment la Trame Verte et Bleue du Bassin minier.

Dans notre XXIe siècle, c'est la combinaison de ces trois trames (minière, urbaine et « naturelle ») qu'il nous faut appréhender pour dégager une vision du territoire dans 20 ans et fonder une politique d'aménagement durable. Car le territoire du Bassin minier continue d'évoluer, autour de nouvelles activités, de projets de grande envergure ou plus modestes, de nouveaux modes de vie et aspirations sociales. La transformation des paysages se poursuit, sous l'influence de nouvelles dynamiques, planifiées ou plus « spontanées ». Pour beaucoup nécessaires au développement du territoire et au renouvellement de son attractivité, certaines de ces dynamiques ont pu, ou pourraient à l'avenir, fragiliser la qualité et la cohérence des éléments de patrimoine paysager et architectural que nous a légués l'industrie minière. »

Extrait du Cahier technique de la Mission Bassin Minier, Les paysages du Bassin minier Nord - Pas de Calais, Octobre 2016.

INTRODUCTION

Illustration 1: Terrils jumeaux 11/19 de Loos-en-Gohelle, Photo aérienne (2012)

Le développement récent de plusieurs projets d'aménagement investissant les sites de la Chaine des terrils du Bassin Minier tels que la préservation et la sécurisation des terrils 11/19 de Loos-en-Gohelle (Illustration 1) ou le projet de lagunages au pied des terrils de Harnes se heurte aux nouvelles réglementations, mettant en évidence le besoin d'aller plus loin dans l'analyse paysagère des terrils.

Cet ensemble unique, tant au niveau culturel, historique, paysager qu'environnemental est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2012 au titre de « paysage culturel évolutif ». En outre, dans un but de protection pérenne, de reconnaissance nationale, de préservation et afin de traduire le label UNESCO, 78 terrils ont également été classés par décret le 28 Décembre 2016, au titre du code de l'environnement[1].

Le dossier de classement s'est positionné au niveau de l'ensemble, sans caractériser les qualités et ambiances spécifiques à chaque terril. Il s'agit du classement unique d'un archipel où l'identité propre à chaque élément n'a pas encore été définie. Seule une étude de qualification et de protection des paysages miniers, conduite par la Mission Bassin Minier (MBM) et livrée en 2015, apporte des clefs de lecture générales de ces terrils.

Le terril n°20 de Burbure, inclus dans les 78, est un terril en propriété communale dont l'identité propre n'a donc pas encore été définie. Il est géré par la commune de Burbure (62) et de nombreuses associations bénéficient de l'usage de cet espace. Suite à une enquête publique, la commune a donné son assentiment à l'État au projet de classement du terril au titre des sites. Par ailleurs, les élus souhaitent que cet espace, fortement investi par les habitants, demeure un espace privilégié de la commune et ne devienne pas un centre d'attraction.

Dans cette optique, le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais (CEN) est conventionné avec la commune pour la réalisation d'un diagnostic écologique et d'un plan de gestion du Terril de Burbure. En fin d'élaboration du plan de gestion, il proposera au propriétaire un certain nombre d'opérations visant à conserver voire restaurer le patrimoine biologique et géologique du site. N'étant pas familier des analyses paysagères et au regard des exigences sociales et règlementaires, le Cen a souhaité mettre en place avec un

[1] Loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque

paysagiste une démarche croisée d'analyse et de mise en valeur afin de solliciter une autorisation globale (durée de validité du plan de gestion) auprès des autorités compétentes.

C'est dans ce cadre que s'est inscrite la mission de stage au sein du CEN du Nord et du Pas-de-Calais. Dans un premier temps, la réalisation d'une étude paysagère sur le terril de Burbure avait pour but de dresser un état des lieux du paysage actuel et de relever ses enjeux paysagers, en vue d'établir, *in fine*, un plan de gestion du site qui doit être mis en œuvre par les gestionnaires (la Commune de Burbure et le Cen). Les opérations paysagères proposées sont compatibles avec les enjeux écologiques du site et coconstruites avec le service scientifique du conservatoire. En parallèle, les opérations du plan de gestion écologique ont été analysées au regard des enjeux paysagers.

Il s'agit d'une démarche innovante pour le conservatoire et pour les services déconcentrés de l'état qui accompagnent les autorisations (DREAL Hauts-de-France) dans la mesure où le plan de gestion proposé intègre diagnostic écologique et démarche paysagère. C'est au regard de cette construction à double entrée et innovante que ce mémoire questionne le rôle que peut avoir une entrée paysagère dans un plan de gestion naturaliste. Ce mémoire de fin d'étude s'articulera donc autour de la problématique suivante :

Elaboration d'un plan de gestion de site naturel classé : à envisager avec ou sans une approche paysagère ?

Pour répondre à la problématique, des recherches bibliographiques ont été effectuées sur les notions de démarche paysagère et de diagnostic naturaliste. Cette première étape théorique a permis de définir l'approche paysagère dans le cadre de la rédaction d'un plan de gestion d'espace naturel. Par ailleurs les recherches ont été complétées par deux études de cas dans le but d'appréhender l'articulation entre l'analyse paysagère et la démarche naturaliste lors de l'élaboration d'un plan de gestion de site naturel classé. Enfin au regard de l'ensemble des éléments mis en évidence précédemment, le cas de la démarche paysagère menée à Burbure a été analysée.

Ainsi, une première partie théorique traitera de la définition de l'approche paysagère dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion de site naturel. Les apports de l'analyse paysagère seront notamment abordés ainsi que leur traduction lors des phases de planification et opérationnelles.

Deux plans de gestion, avec ou sans approche paysagère, de sites naturels classés seront ensuite étudiés : Les remparts de Montreuil et la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Monts de Baives. Une contextualisation et la description du site précéderont l'analyse du volet paysager au sein du plan de gestion.

Une dernière partie présentera le positionnement de la démarche conjointe du conservatoire et d'un paysagiste lors de l'élaboration du plan de gestion du terril de Burbure, classé au titre de site de la « Chaine des terrils du Bassin Minier ». L'apport de l'expertise paysagère ainsi que la forme utilisée pour l'intégrer au plan de gestion seront explicités après une contextualisation de l'étude. Un retour sur expérience conclura cette partie.

A - Définition de l'approche paysagère dans l'élaboration d'un plan de gestion sur site naturel

L'intégration de l'approche paysagère lors de l'élaboration d'un plan de gestion est une démarche innovante qui possède peu d'application à l'heure actuelle. Le premier enjeu de ce mémoire est donc de définir ce qui peut être apporté par la démarche paysagère. Il est question de déterminer la plus-value induite par le paysagiste lors d'une conduite de projet qui présente des points communs aux premiers abords, dans le cadre d'un diagnostic naturaliste en vue d'élaboration d'un plan de gestion.

On définira donc ici la manière dont une démarche croisée d'analyse peut voir le jour en se basant sur des références bibliographiques et méthodologiques. Un cadre théorique sera mis en évidence et guidera la réflexion dans la suite du mémoire.

La méthode d'élaboration des plans de gestion d'espaces naturels est traitée dans un premier temps afin de définir le cadre dans lequel doit s'insérer l'approche paysagère. La plus-value paysagère apportée est décrite ensuite en se basant sur des définitions du paysage et de sa lecture. Enfin, la mise à contribution du diagnostic paysager dans la phase de planification et la phase opérationnelle sera abordée.

A.1 - Méthode d'élaboration de plan de gestion d'espaces naturels

L'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) a publié en 2015 un *Guide commun d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels*.

Ce guide est issu d'un travail collaboratif réalisé avec l'ensemble des réseaux d'espaces naturels protégés (ENP). Il propose un cadre méthodologique commun pour l'élaboration des documents de gestion, basé sur les expériences des différents types d'ENP. Modernisé, simplifié et réorganisé en ce qui concerne la priorisation des enjeux, il se substitue à l'édition précédente utilisée par les gestionnaires depuis 2006. Cet ouvrage constitue la référence en termes de méthode grâce à la contribution de gestionnaires d'horizons divers (Réserves Naturelles, CEN, Espaces Naturels Sensibles, réserves de biosphère...).

La dernière partie du guide propose, notamment, une architecture pour le plan de gestion. Quatre axes sont ainsi suggérés :

- L'état des lieux, approche descriptive et analytique du site

Le premier axe apporte les informations générales sur le site comme la localisation, l'historique de gestion, les documents d'urbanisme relatifs au territoire étudié, l'aspect foncier et la maîtrise d'usage. L'ensemble des éléments ainsi rapportés a pour but de gérer l'articulation entre les différentes politiques sur le territoire.

Les informations générales sont complétées par une analyse descriptive de l'environnement et du patrimoine naturel. Un diagnostic abiotique présente les éléments pouvant influencer la gestion (hydrographie, climat, géologie, pédologie, …) et est suivi d'un diagnostic écologique faisant état des lieux de la faune, de la flore et des habitats naturels présents sur le site. Une attention particulière est également apportée aux valeurs patrimoniales des espèces et à l'insertion du site au sein du réseau d'espaces naturels. Un diagnostic socio-économique complète et termine ce premier axe.

- L'identification et la hiérarchisation des enjeux.

Les modifications apportées au guide méthodologique de 2006 concernent essentiellement ce second axe. Les enjeux écologiques du site doivent être priorisés en prenant en compte leurs niveaux d'intérêt pour le site mais aussi leur intérêt à plus grande échelle. Une catégorisation des enjeux peut être effectuée en différenciant les enjeux de conservation, les enjeux de connaissances …

Les facteurs influençant les enjeux de l'ENP : activités humaines, phénomènes naturels, gestion actuelle et/ou passée complète le deuxième axe proposé dans l'architecture du plan de gestion.

- La stratégie de gestion

Des Objectifs à Long Termes (OLT) sont ensuite élaborés. Ils doivent définir l'état souhaité pour préserver l'enjeu par rapport à la situation actuelle. L'OLT permet d'apporter une vision précise et partagée de l'état que l'on souhaite atteindre.

Des objectifs opérationnels du plan de gestion étalonnent les OLT sur la durée du plan et permettent l'obtention de résultats à court terme.

- Le programme d'action

Le dernier axe des plans de gestion présente le programme d'actions. Les opérations sont décrites, planifiées et leur coût estimé. Il s'agit de l'axe le plus opérationnel du plan de gestion. Les opérations doivent être cartographiées et les moyens techniques mis en œuvre font l'objet d'une description.

Le programme d'actions doit être un outil de travail pratique, synthétique, aisé à mettre en œuvre et pédagogique pour aider à communiquer sur son contenu.

Le guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels n'est pas immuable et limitatif. Le document se veut évolutif et doit laisser place à l'adaptation. Le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais s'est réapproprié le document par une modification de son ossature et la division en sections (Annexe I). En effet, le CEN a fait le choix d'élaborer ses plans de gestions en quatre parties : Diagnostic administratif et socio-économique, Evaluation (dans le cas du renouvellement d'un plan de gestion), Diagnostic écologique, Gestion.

Le guide présenté par l'ATEN et sa réappropriation par le CEN proposent une méthode d'élaboration de plan de gestion modulable qui peut être adaptée en fonction du contexte (taille du site, premiers plans ou révisions…). C'est également un document dont la visée concerne principalement des enjeux ayant trait à la biodiversité : fonctionnalités, habitats et espèces. Cependant en fonction des spécificités des espaces naturels protégés tels que le patrimoine culturel, historique, paysager ce document doit être modulé.

A.2 - Méthodes d'analyse paysagère

A.2.1 - Un socle de diagnostic commun

À la manière des plans de gestions naturalistes, les méthodes d'analyse paysagère peuvent, elles aussi, être divisées en plusieurs échelons d'observation comme le précise Frédérique Tanguy lorsqu'elle aborde la lecture du paysage « Lire le paysage, c'est se donner les moyens de démêler l'imbrication étroite entre Nature et Culture, dont il est né, et qui ne prend son véritable sens qu'au travers du regard que les sociétés posent sur elle (1995). ». Elle fait référence ici à un socle paysager, niveau le plus objectif et rationnel de la démarche, sur lequel repose une société et des usages. Cette société portant un regard sensible et subjectif sur le territoire vécu.

La première étape de la réflexion paysagère est donc semblable à la méthode d'élaboration de plan de gestion d'espaces naturels. Elle fait appel à l'approche pluridisciplinaire du paysagiste. Il s'agit, dans le premier niveau d'analyse, de comprendre le territoire étudié et d'en dégager les caractéristiques majeures afin que toute personne impliquée dans la démarche dégage un aperçu général du site.

A.2.2 - Ce que doit apporter l'analyse paysagère

La définition du Paysage telle qu'énoncée dans la *Convention européenne du Paysage* confirme les niveaux d'analyse évoquées par Frédérique Tanguy, « Le terme « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturel et/ou humains et de leurs interrelations ». La notion d'analyse paysagère apparait comme résultante de différents éléments : un socle paysager, un vécu et des perceptions.

On retrouve ici les deux autres notions plus subjectives de la démarche paysagère non contenues dans le plan de gestion d'espaces naturels, la perception et le vécu. Ce sont ces deux concepts que doit apporter l'approche paysagère dans le cadre présenté précédemment.

Le vécu se doit d'aborder « ce qui appartient à l'expérience de vie des populations, ce qui se passe et s'est passé » [1]. L'analyse paysagère doit donc prendre en compte l'histoire du site et la succession d'usages et d'occupations afin de comprendre les raisons de l'état actuel. Il s'agit également de se familiariser avec les usages contemporains (types, fréquentation, accès et aménités, …). La volonté de l'ensemble des acteurs est essentielle à cette partie de l'analyse. L'acceptation et l'appropriation du projet par les usagers passent par leur implication dans la démarche. Le vécu pourra notamment être étudié par l'observation, la mise en place de questionnaires ou par des démarches de concertation et de participation. Le cahier des charges définit par les décideurs doit par ailleurs être amendé par la volonté des usagers.

La perception du site constitue la partie la plus sensible et lyrique de l'analyse paysagère. Basée sur des indices sensoriels (vue, ambiances sonores, …), elle reflète la part subjective et individuelle de la démarche du paysagiste. Cependant, la prise en compte des perceptions par les acteurs du site ne doit pas être négligée afin de compléter et confirmer la compréhension de l'espace. La transmission des perceptions s'effectue par divers moyens : photographie, poésie, peinture … mais le dialogue oral reste le plus fidèle au ressenti de l'interlocuteur.

L'approche pluridisciplinaire et l'intégration des perceptions font de la démarche paysagère un moyen de communication compréhensible par le plus grand nombre dans un contexte où les discours du naturaliste et des aménageurs peuvent paraître peu accessibles.

Ainsi, le regroupement autour d'une thématique commune crée un levier d'action pour rassembler autour du projet.

La démarche du paysagiste effectue donc la liaison entre perception, vécu et diagnostic naturaliste. Il s'agit d'apporter une analyse sensible à un ensemble scientifique très objectif dans sa méthode. Le but de la démarche étant de définir l'identité de l'espace naturel dont elle fait l'objet et les enjeux relatifs à sa gestion.

A.3 - Traduction de ces apports dans la planification et la gestion du site

Comme abordé précédemment dans la description de la méthode d'élaboration du plan de gestion naturaliste, le diagnostic paysager et les enjeux paysagers qui en ressortent doivent être traduits lors des phases de planification et de gestion. Les enjeux doivent faire l'objet d'un Objectif à long terme (OLT), d'objectifs du plan de gestion et d'opérations.

Les échanges entre le naturaliste et le paysagiste sont les plus importants lors de ces étapes de planification. Une double relecture doit être effectuée ; le paysagiste prenant connaissance des enjeux écologiques et inversement. En découle une confrontation entre les points de vue naturaliste et paysager pour vérifier la concordance ou la rivalité pouvant exister entre les enjeux de chacun.

L'une des difficultés majeures de la traduction des enjeux est de concilier les besoins écologiques objectifs et cartésiens avec les enjeux plus subjectifs de l'identité du site. Des critères de compréhension acceptables par les deux partis doivent être mis en place. Enfin, on gardera à l'esprit que, dans le cas de l'élaboration de plan de gestion sur site naturel classé, l'idée n'est pas de mettre sous cloche mais d'accompagner l'évolution du site.

A la lumière des éléments présentés dans cette première partie, l'approche paysagère constitue une plus-value dans le plan de gestion en termes de compréhension du vécu, d'analyse sensible et de définition de l'identité du site. Lorsqu'elle est envisagée, l'expertise du paysagiste se doit d'être pluridisciplinaire afin d'établir un lien entre les différents acteurs du plan de gestion. L'approche paysagère bien que plus subjective doit également s'appuyer sur des faits et des éléments quantifiables dans le but d'obtenir une certaine légitimité lors de la phase de planification.

L'identité du site n'étant pas immuable, la démarche croisée du paysagiste et du naturaliste doit accompagner l'évolution de l'identité du site et des usages. Les plans de gestions étudiés dans la seconde partie du mémoire illustrent ce propos.

B - Etude de cas

L'ensemble des informations obtenues dans la partie précédente fournit des éléments de réponse théoriques quant aux rôles que devrait avoir l'approche paysagère dans l'élaboration d'un plan de gestion sur site classé. La réponse à la problématique pourrait se poursuivre par des réflexions théoriques mais l'analyse de cas réels semble ici plus adaptée pour confirmer et développer certains points soulevés par l'étude d'écrits.

En effet, bien que l'intégration d'une démarche paysagère à l'élaboration d'un plan de gestion soit une pensée nouvelle, d'autres sites naturels classés pour des critères paysagers ont déjà fait l'objet d'un plan de gestion. L'étude de cas complète la réflexion par l'observation de l'articulation entre la démarche naturaliste et l'analyse paysagère quand celle-ci a été envisagée.

Deux études de cas constitueront donc cette seconde partie. Les plans de gestions de sites classés pour des critères naturels, historiques, paysagers et pittoresques seront étudiés. L'ordre chronologique d'édition est retenu pour cette partie afin d'observer l'évolution de la prise en compte du paysage. Le plan de gestion des Remparts de Montreuil (Juin 2012) sera donc traité avant le plan de gestion de la RNR des Monts de Baives (Février 2017). Les deux plans de gestion seront abordés de la même façon dans ce mémoire :

- Une brève description du site et du contexte
- L'approche paysagère et son coordinateur
- La traduction des enjeux paysagers en OLT et opérations

Les apports d'une éventuelle démarche paysagère et l'articulation avec le diagnostic naturaliste termineront cette partie.

B.1 - Les Remparts de Montreuil (Illustration 2)

Préambule : Cette partie s'inspire du travail mené par l'équipe du Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas de Calais dans le cadre de l'élaboration du *Plan de gestion pour les remparts de Montreuil* édité en 2012.

Illustration 2: Les remparts de-Montreuil-sur Mer par S.Declercq

B.1.1 - Description du site et du contexte

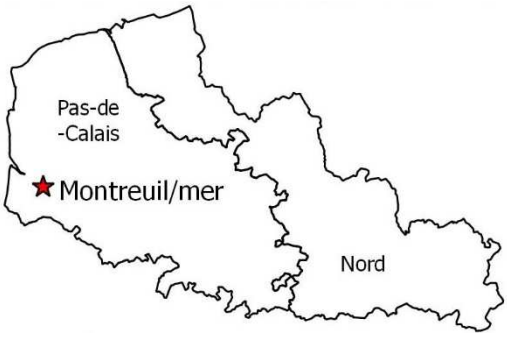

Illustration 3: Localisation du site, CEN (2011).

Localisée dans le sud-ouest du département du Pas-de-Calais (Illustration 3), Montreuil-sur-mer est renommée comme ville d'histoire, riche d'églises, d'hôtels particuliers, de rues pittoresques et surtout pour sa citadelle du XVIIème siècle et sa ceinture complète de remparts. Ce potentiel patrimonial est reconnu nationalement et complexifie le statut réglementaire (PLU, AVAP, …) des remparts de Montreuil puisque la commune figure au périmètre du Site inscrit au titre des *Paysages n°62 SI 09 – Site de Montreuil-sur-mer et Val de Canche* datant de 1971 (Annexe II). L'arrêté reconnait l'intérêt paysager, historique, architectural et urbain du site et le place au sein d'un ensemble de plus de 400 hectares de superficie.

Les abords des remparts de Montreuil sont également compris dans une zone d'inventaire national pour sa richesse en faune et flore : la *ZNIEFF de type 2 n°104 « Basse vallée de Canche et ses versants en aval d'Hesdin »* (Annexe III). Cette Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique constitue un ensemble écologique remarquable le long de la vallée de la Canche.

Les qualités historiques, architecturales, paysagères et écologiques du site sont donc reconnues, depuis le niveau local et national jusqu'au niveau européen, confirmant les enjeux de préservation. Souhaitant préserver la nature qui participe à son cadre de vie et concilier patrimoine architectural et patrimoine naturel, la municipalité de Montreuil s'est rapprochée en 2008 du Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais pour l'élaboration d'un

plan de gestion des abords des remparts de Montreuil. A visée essentiellement naturaliste, le plan de gestion, édité par le Cen en 2012, propose des opérations de gestion pour restaurer des habitats et favoriser les populations de chiroptères, tout en prenant en compte le patrimoine architectural et les usages du site.

B.1.2 - L'approche paysagère et son coordinateur

Aucun « volet paysager » ne figure au sommaire du plan de gestion des remparts de Montreuil. Toutefois cette notion n'est pas absente de l'étude puisqu'une pensée paysagère est ressentie au sein du document.

- L'analyse des perceptions visuelles

L'analyse des cônes de vue constitue le seul élément de perception évoqué dans le plan de gestion des remparts de Montreuil.

En effet, les vues sont dans un premier temps évoquées par G.Guyétant, chargée de mission scientifique (Géologie), lorsqu'elle aborde la notion de géomorphologie. A partir de données géologiques, architecturales et de vues panoramiques, elle réalise une interprétation paysagère des cônes de vue depuis les remparts nord (Illustration 4).

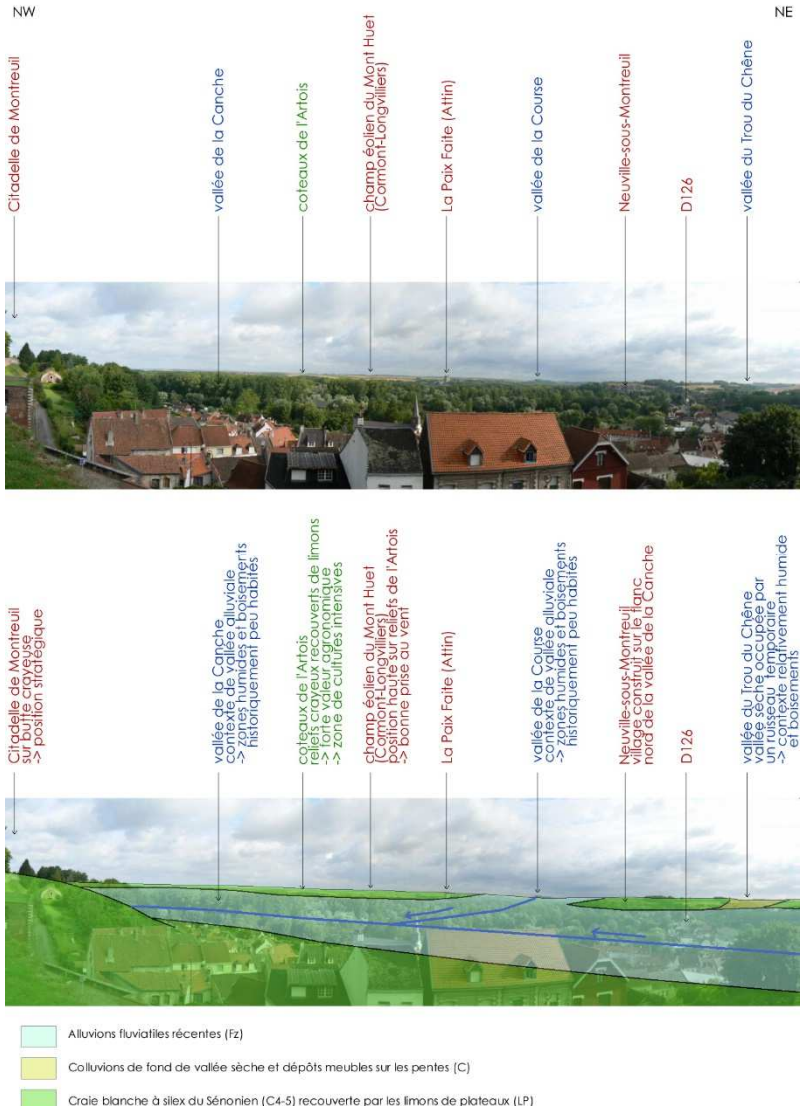

Illustration 4: Interprétation paysagère et géologique, G.Guyétant (CEN 2011*)*

Les cônes de vues sont ensuite abordés par E.Tremel, géomaticienne au conservatoire, dans un paragraphe retraçant l'évolution de la couverture ligneuse à partir de photographies aériennes anciennes (Illustration 5).

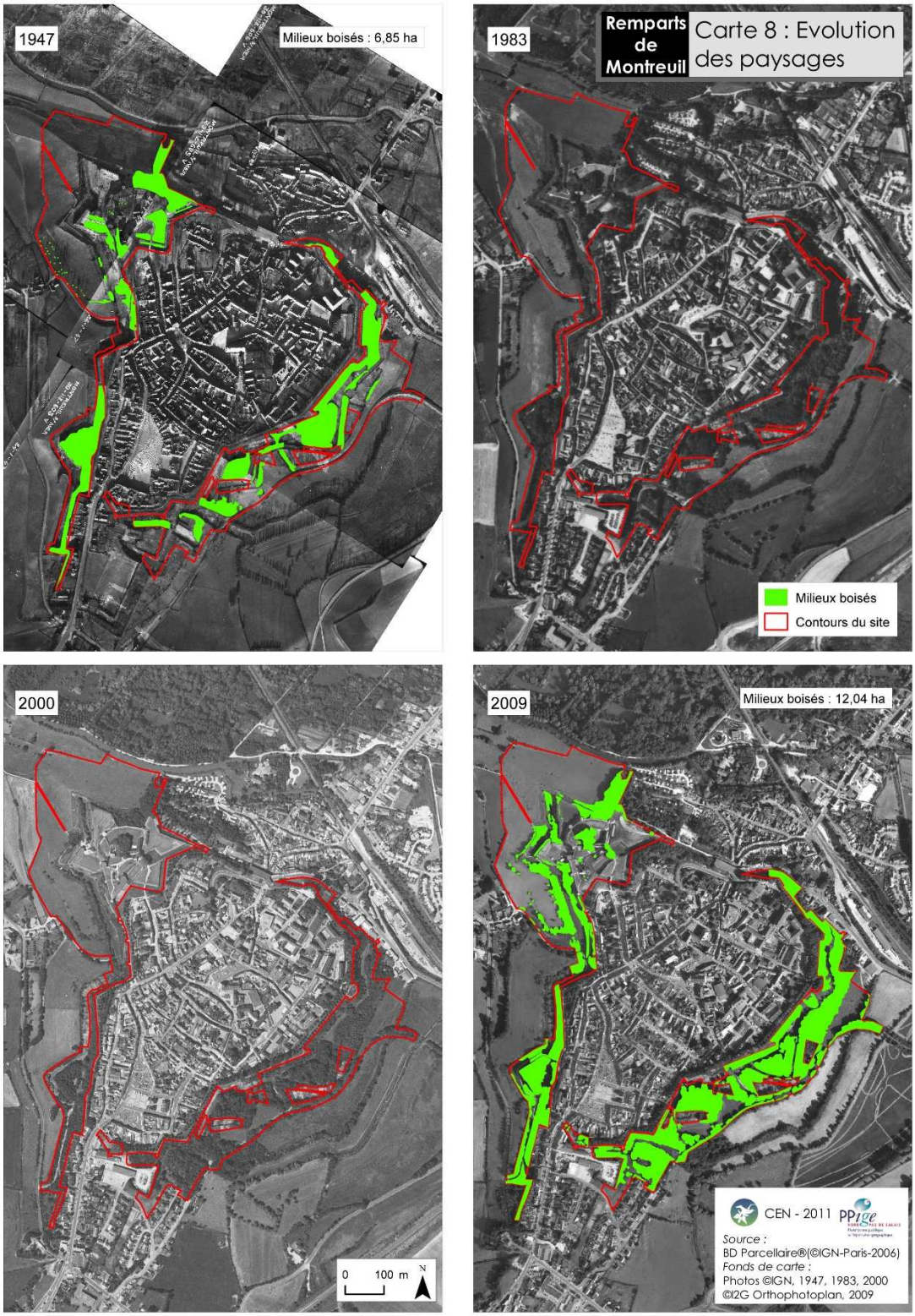

Illustration 5: Evolution des paysages, E.tremel (2011)

Enfin un court paragraphe sur la Canche définit ce cours d'eau comme un axe structurant du paysage montreuillois.

Les constats effectués par l'équipe du CEN permettent de définir le site comme un lieu d'observation du paysage montreuillois. Cependant, on notera que seule la question des perceptions visuelles a été abordée.

- Prise en compte des usages et de la valeur patrimoniale du site

Les nombreux usages inhérents aux remparts de Montreuil sont décrits dans l'étude socio-économique du plan de gestion.

Une grande partie des usages est liée au potentiel patrimonial du site. Cette valeur est notamment rappelée dans le plan de gestion par la géotechnique relative aux monuments historiques, par l'histoire du territoire et par l'évaluation patrimoniale du site « Il serait intéressant […] de mettre en valeur le lien entre éléments historiques et biodiversité, entre paysage observé et géologie ».

- Traduction en enjeux

Cônes de vue, usages et valeur patrimoniale font l'objet d'enjeux spécifiques dans le plan de gestion des remparts. Regroupés sous le terme d'enjeux paysagers, ils mettent l'accent sur l'intérêt paysager et touristique du site dans un but de justification de l'importance de la nature aux portes de la ville.

B.1.3 - Traduction en OLT et opérations de gestion

Le but du plan de gestion est d'aboutir à une planification ainsi qu'à un phasage des opérations de gestion (cf A.1 -). Bien que les enjeux paysagers décrits précédemment ne fassent pas l'objet d'un objectif à long terme spécifique, on les retrouve au sein de plusieurs axes de la planification :

- Préserver la biodiversité en prenant en compte les enjeux liés au patrimoine architectural des remparts et de la citadelle de Montreuil-sur-mer. En effet, la préservation de l'un est dépendante de la prise en compte des enjeux architecturaux qui représentent un atout pour la ville de Montreuil mais également des contraintes d'un point de vue réglementaire.

- Sensibiliser le grand public et valoriser la gestion réalisée. La proximité du site avec la ville, sa fréquentation régulière par un public attaché au site, la richesse du patrimoine naturel et historique et les attentes de la commune en matière d'accueil des touristes font des remparts de Montreuil-sur-mer un site tout à fait propice à la mise en place d'une politique de communication et de sensibilisation.

A court terme, les deux OLT précédents se traduisent via une mise en valeur paysagère des remparts par la création de fenêtres de vues depuis le bas pour admirer les remparts et la sensibilisation du public au cours d'événements spécifiques.

Dans ce plan de gestion, l'approche paysagère est donc constituée de l'analyse de perceptions visuelles, de la prise en compte des usages et de la valeur patrimoniale du site. On retrouve partiellement les deux axes de réflexion que doit apporter l'approche paysagère lors de l'élaboration d'un plan de gestion : le vécu et la perception.

B.2 - RNR des Monts de Baives et ses environs (Illustration 6)

Préambule : Cette partie s'inspire du travail mené par l'équipe du Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas de Calais dans le cadre de l'élaboration du *Plan de gestion pour les Monts de Baives (et ses abords)* et édité en 2017. Cette partie s'appuie également sur le travail de D.Jaboeuf qui a réalisé une analyse paysagère et sociologique des Monts de Baives et Wallers-en-Fagne dans le cadre d'un stage de fin d'étude.

Illustration 6: Patrimoine paysager des Mons de Baives, D. Jaboeuf (2016)

B.2.1 - Brève description du site et du contexte

Illustration 7: Localisation du site, CEN (2015)

Les Monts de Baives (et ses abords) se situent sur les communes de Baives et Wallers-en-Fagne, près de la frontière belge, au cœur d'une région bocagère dominée par l'élevage bovin et parsemée de nombreux boisements à l'extrême Est du département du Nord (Illustration 7). Culminant à une altitude de plus de 200m, les Mons de Baives offrent un vaste panorama sur les territoires alentours ; vallée de l'Helpe et forêt Trelon, paysage de landes, de forêts et de marécages. De plus, le site présente un patrimoine architectural et historique certain : un four à chaux datant du XIIIe siècle est adossé à une ancienne carrière et la Chapelle St-Fiacre (XVIIIe siècle) surplombe le paysage du sommet des Monts de Baives. Un grand nombre de petites carrières de calcaire ponctuent le site, retraçant ainsi une partie de l'histoire du territoire.

Inclus dans une zone Natura 2000 pour leur grande richesse écologique et la rareté des pelouses calcicoles en région, les Monts de Baives sont également classés en tant que Réserve Naturelle Régionale (RNR) depuis 2009.

Un grand nombre d'enjeux (paysagers, écologiques, architecturaux et géologiques) ont donc entrainé l'intégration du site à l'Inventaire des sites pittoresques du Nord en 1982 – *Site n°59 SI 22 « Vallée de l'Helpe majeure et Monts de Baives »* (Annexe IV).

La gestion du site assurée initialement par la commune de Baives et le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, épaulés à partir de 2010 par le CEN, vise à réouvrir les milieux et conserver les pelouses relictuelles par la mise en œuvre des plans de gestion successifs, au travers notamment d'actions de débroussaillages, fauche et pâturage en partenariat avec des exploitants agricoles locaux.

B.2.2 - L'approche paysagère et son coordinateur

Comme annoncé précédemment, la révision du plan de gestion des Monts de Baives a donné lieu à une analyse paysagère et sociologique du site par Delphine Jaboeuf, une étudiante en master de géographie et du paysage de l'Université Diderot de Paris.

Le projet paysager développeé par Delphine Jaboeuf propose de valoriser le site naturel remarquable et protégé des Monts de Baives. L'ensemble de son travail a entrainé la production du mémoire *Regardons l'avesnois sur les Monts* construit autour d'une promenade racontée, d'une définition des enjeux et d'opérations d'aménagement.

La promenade racontée est décomposée en étapes faisant l'objet d'une représentation graphique et d'un texte d'accompagnement [Illustration 8]. L'auteure offre ainsi un moyen d'interprétation du paysage étudié.

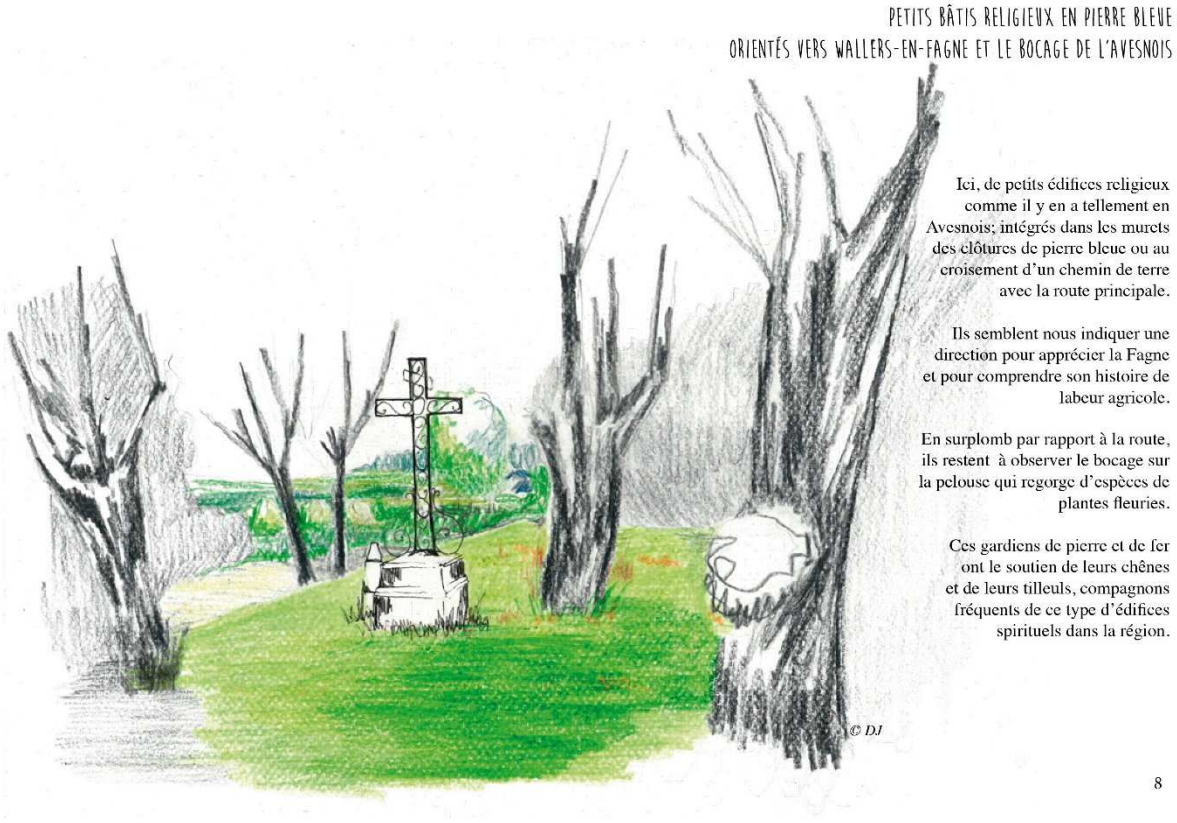

Illustration 8 : Extrait de "Regardons l'Avesnois sur les monts", D.Jaboeuf (2016)

Un travail d'enquête auprès des habitants de l'Avesnois complète l'analyse paysagère. Le ressenti des usagers du site est pris en compte par des interviews et un questionnaire mis en ligne sur les réseaux sociaux. L'ensemble des conclusions de cette enquête associé à un travail bibliographique et des prospections de terrain a permis de définir des entités paysagères justifiées par des ambiances et héritages historiques. Chaque entité est développée via une fiche synthétique comportant cinq rubriques : composition, valeur paysagère et biologique, valeur historique, valeur pour les riverains et attentions particulières à porter pour la valorisation paysagère (Illustration 9).

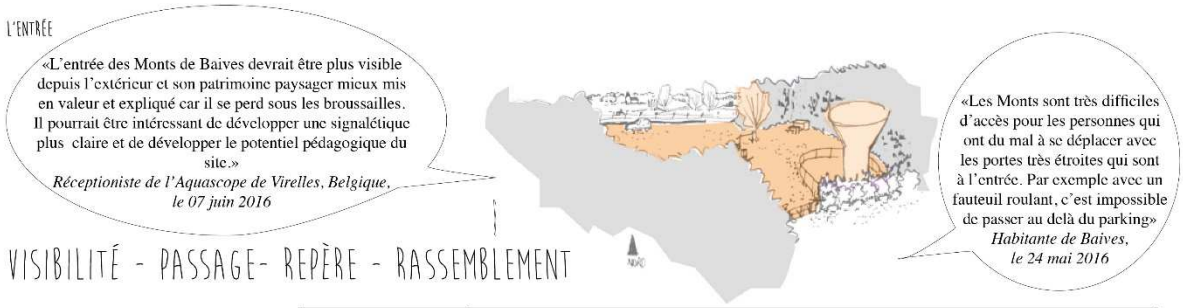

Composition
- Une portion de la route de Wallers
- Parking de la Réserve Naturelle Régionale des Monts de Baives
- Château d'eau et son périmètre de protection immédiat
- Mobilier destiné au public
- Bloc de pierre bleue, support qui servait autrefois lors des visites

Pourquoi cette entité
Il s'agit de l'entrée principale de la Réserve Naturelle Régionale des Monts de Baives. C'est la zone qui permet d'entrer et de s'immerger dans la réserve.

Objet	Constat
Valeur Historique	- Château d'eau édifié dans les années 70 révélateur d'une transformation des modes de vie avec l'arrivée de l'eau courante.
Valeur pour les riverains	- Espace confortable pour stationner bien que l'accès au parking soit actuellement fermé suite à des dépôts de déchets
Valeur paysagère et naturaliste	- Point de rassemblement central et connu des Monts avec du mobilier pour s'asseoir et un panneau de présentation du site, - Le château d'eau est un repère qui guide les voitures et pour identifier le point haut. - Les vues sur le paysage bocager et la ferme laitière de l'Hermitage ainsi que le bruit des machines qui travaillent dans la carrière CCM révèlent des dynamiques économiques de ce territoire rural. - On entre dans l'ambiance de la réserve des pelouses calcicoles très fleuries l'été.
Pistes pour la valorisation	- Valoriser le repère depuis le lointain et de la qualité d'entrée principale à l'échelle des Monts, un point de convergence - Permettre d'avoir un aperçu ou de deviner les qualités du Mont depuis cette entrée - Mettre en exergue la vue sur le bocage et la Ferme laitière.
Attentions particulières	- Passage proche de voitures motorisées - Poste EDF, antenne téléphonique et servitude de passage au château d'eau

27

Illustration 9: Fiche descriptive d'une entité paysagère, D. Jaboeuf (2016)

Enfin chaque opération définie au cours de l'étude fait l'objet d'une fiche-action détaillée comportant une description précise de l'action ainsi que des photomontages (Illustration 10). Il s'agit de la partie la plus opérationnelle du travail de l'étudiante.

FICHE ACTION 7 : Aménager la vue depuis le toit du four à chaux	
Objectif paysager	- (A) Valoriser un panorama sur le paysage - (B) Permettre de comprendre la structure géologique et l'exploitation de la pierre grâce à l'observation du paysage, le dallage mosaïqué et les panneaux et permettre un arrêt confortable pour le visiteur -(C) Valoriser le savoir faire et l'histoire locale grâce à l'oeuvre-mosaïque au sol sur le toit du four
Mise en oeuvre (P)	- Couper les arbres de haut jet en contrebas du four à chaux (par exemple les frênes) - Supprimer les rambardes sur le pourtour du four à chaux - Daller en pierre bleue autour du puits en associant l'artiste sculpteur de Wallers qui pourrait créer une mosaïque racontant l'histoire industrielle du site en images
Pistes de gestion (G)	- Maintenir l'ourlet à une hauteur de 5 m pour qu'il ne parasite pas la vue
Bénéfices biodiversité	- Maintien de l'ourlet protecteur pour les Chiroptères
Attentions particulières	- Le four à chaux est une réserve à chiroptères - Sur le périmètre du site inscrit

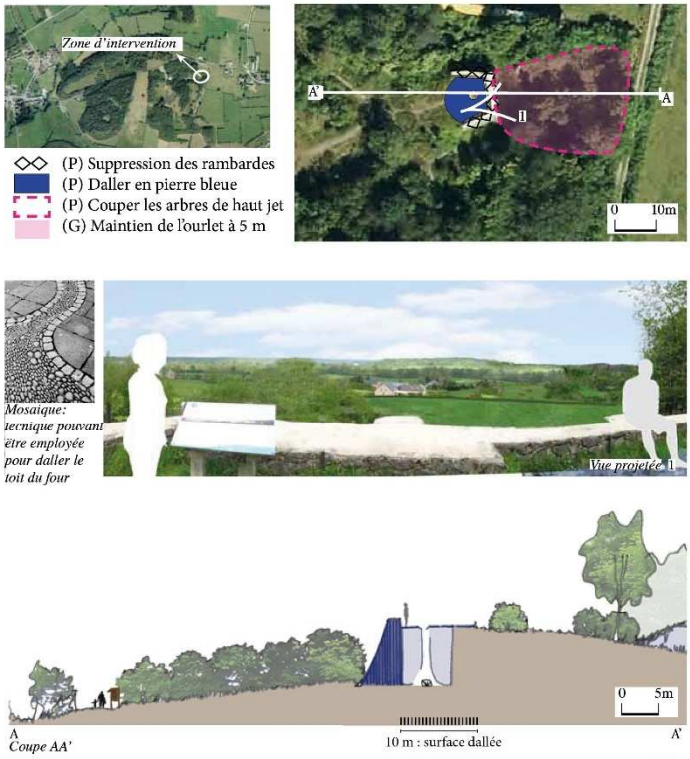

Illustration 10 : Fiche action d'une opération de gestion, D.Jaboeuf (2016)

Bien que l'analyse paysagère et sociologique soit très poussée et complète, on remarque que celle-ci ne fait l'objet que d'un résumé au sein du plan de gestion. En effet, le paragraphe « Patrimoine paysager et sociologique » reprend les constats et conclusions de l'étudiante. Les apports de la démarche paysagère, tels que définis dans la partie A.2 du présent mémoire, sont ainsi rappelés :

- La perception

Le plan de gestion valorise les 7 entités paysagères définies par D.Jaboeuf et les spatialise [Illustration 11].

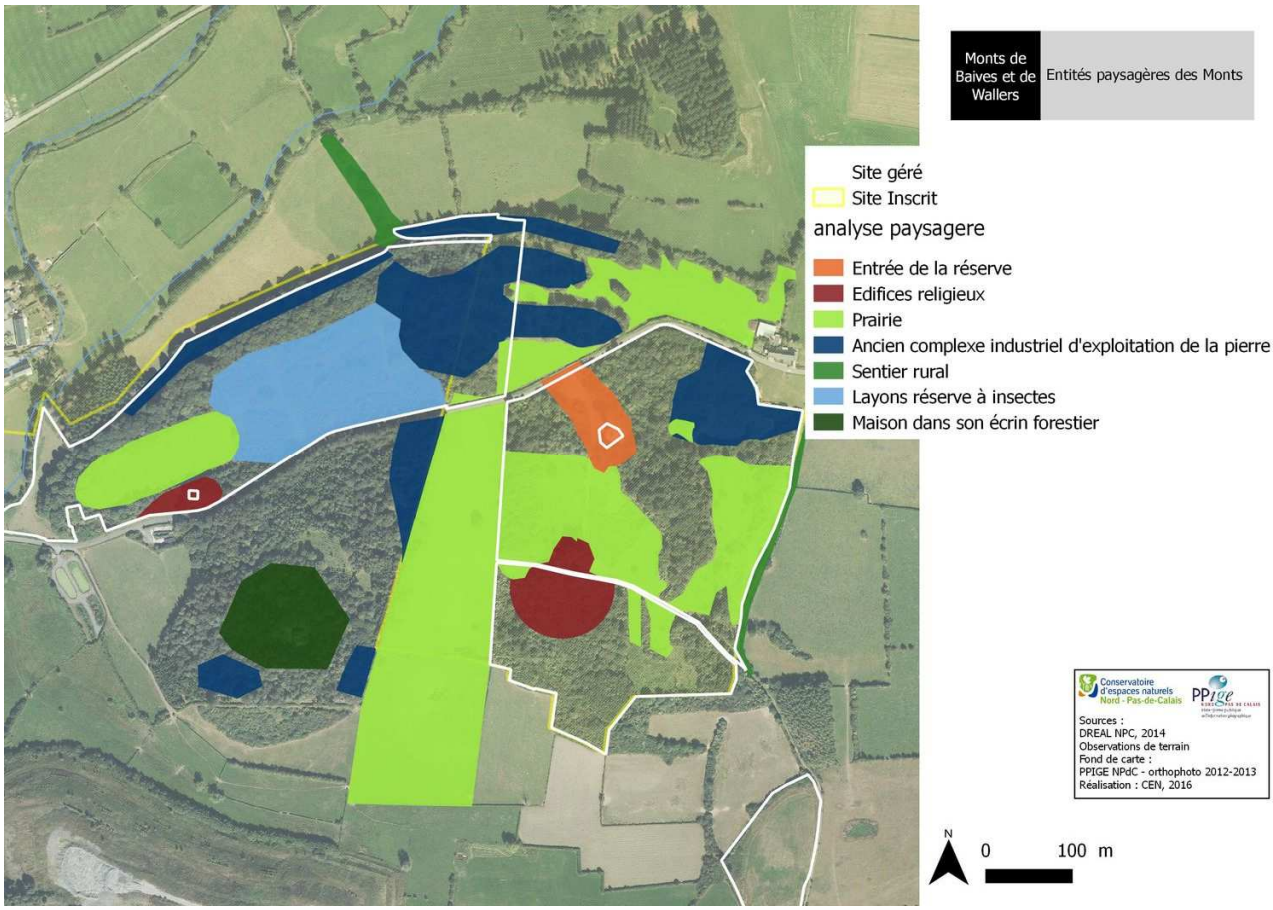

Illustration 11 : Carte des entités paysagères des Monts de Baives, D.Jaboeuf (2015)

- Le vécu

L'auteure de l'étude paysagère et sociologique a réalisé une série d'enquêtes sur le terrain et au travers d'un questionnaire mis en ligne sur les réseaux sociaux. De cette façon elle a pu déterminer le rapport entre le site et les acteurs du territoire. Seules ses conclusions sont rappelées dans le plan de gestion.

Au sein du document de gestion, l'approche paysagère est donc résumée aux résultats. Cependant on notera que le paragraphe « Patrimoine paysager et sociologique » présente clairement les enjeux paysagers et socio-culturels de la gestion des Monts de Baives :

- Développer la visibilité depuis l'extérieur (fenêtres de vues depuis l'extérieur vers le centre)
- Conserver et mettre en valeur les vues depuis le point haut (fenêtres de vues vers l'extérieur)
- Respecter l'identité paysagère du site (c'est-à-dire l'hétérogénéité des entités décrites et complémentaires)
- Retrouver une cohérence à l'échelle du Mont
- Permettre l'accès aux Monts pour tous ; respecter les us et coutumes des riverains

B.2.3 - Traduction en OLT et OP

L'énonciation claire des enjeux paysagers au sein du plan de gestion favorise leur prise en compte lors de l'élaboration des OLT. Ainsi, les enjeux sont sujets à deux objectifs spécifiques :

- Restaurer et mettre en valeur les patrimoines paysager et historique des Monts de Baives par l'amélioration de la qualité paysagère des 4 points de vue identifiés par la démarche paysagère.
- Améliorer l'appropriation du site par le public et les partenaires par le maintien et le développement des pratiques et usages traditionnels d'une part, la mise en place d'un sentier de randonnée reliant les différentes parties du site.

A court terme, les deux OLT se traduisent par la restauration de cônes de vues, une veille foncière quant aux abords du site, l'aménagement du sentier de randonnée et sa mise en valeur.

Dans ce plan de gestion, l'approche paysagère a donc été menée parallèlement à l'élaboration du plan de gestion. Elle se matérialise par un document annexe qui a été résumé dans la partie diagnostic du plan de gestion. L'approche est complète au regard des éléments mis en évidence précédemment.

B.3 - <u>Apports de l'approche paysagère</u>

Dans chaque cas étudié la question du paysage a été traitée : les perceptions liées au site ont été prises en compte ainsi que les usages.

En ce qui concerne le plan de gestion des Monts de Baives, l'approche paysagère a clairement été identifiée comme un besoin par les acteurs du plan de gestion (DREAL, Architectes des Bâtiments de France, collectivités locales …). La démarche paysagère a été considérée utile et a permis d'aller plus loin dans la réflexion par rapport au plan de gestion des remparts de Montreuil.

La réflexion paysagère fait l'objet d'opérations spécifiques dans chacun des cas étudiés. Bien que moins aboutie dans le cas des remparts de Montreuil, la réflexion semble mieux intégrée au plan de gestion et ne fait pas l'objet d'un document annexe.

D'après l'étude de cas effectuée dans cette partie, divers éléments apportent des pistes de réponse à la problématique. Lorsqu'elle est envisagée l'approche paysagère complète et affirme la prise en compte du paysage dans l'élaboration du plan de gestion. L'aspect sensible de l'approche paysagère apporte une plus-value au discours du naturaliste et une plus grande importance est accordée aux usages. Cependant au regard des deux exemples de plans de gestion en site classé examinés, on remarque que l'approche paysagère se cantonne à la perception visuelle ou à une annexe résumée au sein du document de gestion.

C - Approche paysagère et sociale sur site classé : cas du terril de Burbure, classé au titre de site de la « Chaine des terrils du Bassin Minier »

Les parties précédentes ont amené des éléments de réponse quant à la façon dont une approche paysagère modifie l'élaboration d'un plan de gestion sur site classé. Pour rappel ces éléments sont les notions de vécu et de perception à intégrer au diagnostic afin de définir l'identité du site classé. L'articulation entre les diagnostics naturaliste et paysager semble complexe dans la mesure où l'approche paysagère ne doit pas faire l'objet d'une annexe mais doit être une partie intégrante du document de gestion.

Forts des éléments de réponse récoltés dans les parties précédentes, il est maintenant intéressant de s'intéresser au positionnement du *Plan de gestion du terril de Burbure*, classé au titre de site de la « Chaine des Terrils ». Il s'agit d'un plan de gestion en cours d'élaboration où une démarche conjointe entre le CEN et un paysagiste a été envisagée.

Afin d'effectuer une analyse similaire à l'étude de cas, la même logique d'étude sera appliquée dans cette troisième partie du mémoire. L'apport de l'expertise paysagère ainsi que la forme utilisée pour l'intégrer au plan de gestion seront explicités après une contextualisation de l'étude et de la nécessité de l'approche paysagère dans ce cas précis. Un retour sur expérience personnelle conclura cette partie.

C.1 - Nécessité de l'approche paysagère

C.1.1 - Description du site et du contexte

Illustration 12 : Localisation du terril de Burbure

D'une superficie de 34,08 ha, le site d'étude correspond pour 29,8 ha à un terril et pour 3,7 ha à des formations calcicoles (ourlet, boisement, prairie pâturée et verger). Il se situe en bordure du plateau crayeux de l'Artois, dans la partie la plus occidentale du bassin minier du Nord – Pas-de-Calais (Illustration 12). Il s'inscrit dans un contexte rural, au contact du hameau de Rimbert au sud de la ville de Burbure. Le terril est bordé au sud par la D183E et par une lagune industrielle au sud-est (lagune Dewavrin).

Le terril du Burbure (Terril n°20 dit « Ch'Remblais ») est un terril plat et allongé qui apparaît comme un coteau boisé par rapport au terrain naturel du plateau (Illustration 13) D'une hauteur d'une quarantaine de mètres avec des terrasses visibles côté ouest, il s'étend selon un axe nord/sud sur un kilomètre dans un petit vallon creusé dans le plateau crayeux (la vallée du Rimbert). Il s'agit d'un terril tabulaire de 5ème génération créé par le comblement partiel d'un vallon de la vallée Madame. Il est adossé au flanc du coteau et édifié par accumulation de 3 207 000 m³ de matériaux « stériles » (schistes noirs et grès carbonifères) issus de l'exploitation du sous-sol entre 1870 et la fin des années 1950. Le terril a également fait l'objet d'une « requalification » par l'Établissement public foncier (EPF) à partir de 1993. Ces interventions en ont modifié l'aspect (export de matériaux, terrassement, curages, apport de terre végétale, etc.) et la composition végétale (abattages, plantations et engazonnement).

Illustration 13 : Apparence de coteau boisé du terril n°20, C.Pruvost (2017)

On rencontre sur le terril une mosaïque de végétations variées, lui conférant un caractère particulier : boisements (issus principalement de plantations et recouvrant 66 % de la surface du site), friches et pelouses alternant au gré des orientations, de la nature du sol et des usages (promenade, sport de nature, chasse, etc.). On notera également l'existence, au nord du site, d'un lambeau d'ourlet calcicole d'environ 200 m² qui n'a pas été remblayé et exploité, reposant directement sur les craies du sénonien et hébergeant encore un cortège d'espèces typiquement calcicoles. Ces caractéristiques phytosociologiques ainsi que les potentialités de diversification et de maturation des végétations, notamment des pelouses, sont significatives et renforcent la valeur écologique et patrimoniale globale du site qui figure au périmètre d'une ZNIEFF de type 1, N°276 « Terril 20 de Burbure » (Annexe V).

C.1.2 - Aspect réglementaire

Depuis 2012, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais fait partie des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il a été distingué au titre de « paysage culturel et évolutif », « œuvre conjuguée de l'homme et de la nature » selon les termes de la Convention du patrimoine mondial.

La labellisation n'implique cependant ni réglementation concernant la protection des territoires miniers, ni retombée financière autre qu'une hausse du tourisme. Il s'agit d'une reconnaissance de la valeur patrimoniale, culturelle et historique d'un territoire. Plus qu'un regard extérieur sur le Bassin minier, l'inscription au Patrimoine mondial agit aussi à l'intérieur du territoire. Longtemps ignorés voire méprisés, les structures et paysages miniers suscitent désormais un motif de fierté pour les habitants de l'arc minier.

Le Bassin minier n'est pas destiné à être mis sous cloche mais, pour conserver sa valeur universelle et exceptionnelle, son intégrité et son authenticité ne peuvent être modifiés par des projets d'aménagement inconsidérés. C'est au regard de l'évolution des mœurs et d'une volonté de pérennité des paysages, que 78 terrils du bassin minier (dont le terril de Burbure° ont été classés par décret le 28 Décembre 2016 au titre du code de l'environnement (Annexe VI) pour leur représentativité de la « Chaine des Terrils du Bassin minier Nord – Pas-de-Calais » (Annexe VII).

Le classement implique le maintien des caractères du site ayant justifiés la protection. Ainsi la modification de l'état ou de l'aspect d'un site classé nécessite une autorisation

spéciale. D'une manière générale, cela concerne les actions d'aménagement ou de gestion écologiques pouvant être assimilés à des travaux. L'autorisation est délivrée par décision ministérielle après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).

Face à cette réglementation, le CEN a décidé de mettre en place une démarche paysagère pour définir l'identité et les enjeux du terril de Burbure d'un point de vue paysager et co-construire les opérations de gestion avec le service scientifique.

C.1.3 - Implication des acteurs du territoire

Le terril de Burbure est un terril en propriété communale. Il est géré par la commune et de nombreuses associations bénéficient de l'usage de cet espace public. L'ensemble des usages du site est présenté Tableau I.

Tableau I : Usages du terril n°20, CEN (2017)

Usages	Localisation	Cadre	Cahier des charges
Cynégétique	Ensemble du site	Société de chasse communale	Chasse le dimanche et jeudi de 10h à 17h. Forte régulation "lapin de garenne" pour éviter les dégâts de culture
Pâturage équin	Pâture au Nord-Est du site	Propriété de Hervé Caron	
Sentiers de petite randonnée		Association ORTIE (randonnée, trekking)	Randonnées pédestres sur tout sentier existant tout au long de l'année, passage d'un groupe de randonneurs de différentes nationalités une fois par an.
Sentier de grande randonnée			
Sentier de marche nordique	Parcours de marche nordique labellisés	Saint-Venant Athlétisme (Groupe de marcheurs nordiques)	Séance hebdomadaire d'initiation à la pratique de la marche nordique chaque samedi matin, contribution à l'organisation d'une course nature organisée par la commune A venir : organisation d'un rassemblement des marcheurs adhérents de clubs du Pas-de-Calais
Sentier de VTT		Burbure VTT	Sorties occasionnelles, 2 randonnées annuelles dont une semi-nocturne
Randonnées équestres		Chevauchée des amis (Pdt. Stéphane Lemaire) Chevauchée de Burbure (Pdt. Hervé Caron)	
Lagune Dewavrin	Site pollué en bordure de site	Propriété de la commune	Lagune industrielle polluée remarquable pour son avifaune riche.
Géocaching	2 caches présentes sur le terril sur des sentiers secondaires		

La pression sociale liée aux usages étant forte et la nécessité d'un moyen de communication qui rassemble se faisant ressentir, l'approche paysagère a été pressentie.

L'approche paysagère est donc nécessaire dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion du terril de Burbure afin de répondre à la réglementation et pour favoriser l'appropriation du projet par l'ensemble des gestionnaires et des usagers.

C.2 - Apports du paysagiste

La plus-value de l'approche paysagère lors de l'élaboration d'un plan de gestion de site naturel concerne essentiellement les notions de vécu et de perception. Ces deux aspects sont développés au sein du plan de gestion du terril de Burbure. En effet la première partie du plan de gestion « Diagnostic administratif et socio-économique » est complétée par des notions de vécu. Par exemple, l'accueil du promeneur et le stationnement à proximité du site ont été ajoutés aux données concernant l'accès et le tableau des usages présenté précédemment a été complété lors d'une démarche participative (Cf.C.2.1.2).

L'essentiel de l'analyse paysagère est cependant contenu dans la seconde partie du plan de gestion, nommée « Diagnostic écologique, paysager et social » dans le cas du Terril N°20.

C.2.1 - Diagnostic paysager et social

C.2.1.1 - Recherches bibliographiques, relevés de terrain et ressenti du paysagiste

Les premiers résultats de la démarche paysagère dans le cas de ce projet sont obtenus par la consultation d'écrits et des sorties de terrain. Le bilan suivant est ainsi effectué.

- Réseau patrimonial et entités paysagères régionales

Le terril de Burbure se situe à la limite entre deux grandes entités paysagères régionales : les paysages du Pays d'Aire et les paysages miniers.

La localisation du terril, à la limite Est du Haut Pays d'Aire, le place parmi les paysages dont le relief s'organise selon une diagonale Sud-Est/Nord-Ouest, marquée par la Chaussée Brunehaut, ancienne voie romaine. Le Pays d'Aire, tel que défini dans *l'Atlas des paysages de la région Nord – Pas-de-Calais*, ne correspond pas à une unité géographique. Il est à cheval sur deux unités bien distinctes ; l'Artois au Sud et la Plaine de la Lys au Nord.

Le Pays d'Aire relie en douceur des extrêmes, à priori, incompatibles. Il est le siège de paysages de nature et de bocages périurbains dont les milieux sont fragmentés par les lignes haute-tension. On y trouve des talus bordiers cultivés où la dominante paysagère tend à l'ouverture des milieux. Les paysages de campagnes prédominent également au sein de cette entité régionale. On remarquera également la domination de ce paysage de campagne par la silhouette des sucreries dont celle de Lillers à proximité directe du terril de Burbure.

Le Bassin Minier, plus particulièrement le bassin bruaysien et béthunois, escalade le plateau du Haut Pays d'Aire et complexifie la composition du territoire à proximité du site d'étude. Dans ce paysage, les terrils ponctuent l'horizon et se mêlent aux plaines cultivées et aux massifs forestiers comme le Bois des Dames. Cela implique la cohabitation du végétal et du minéral dans cette entité paysagère. L'activité minière a également généré des formes urbaines et rurales particulières : sur les cœurs urbains anciens se greffent des faubourgs du XIXe siècle, mixant habitat et activités sur le motif Carreau/Cité comme pour la cité Rimbert à Burbure.

Le terril de Burbure s'inscrit donc au sein d'un réseau patrimonial complexe. Cette position d'interface est un atout majeur dans l'intégration paysagère du site comme le montrent les différents itinéraires de randonnée à proximité directe (GR « Tour de Pays de la Lys » et Véloroute) et le passage de la *Via Francigena* à Burbure.

- Etat des lieux des aménités

Le terril de Burbure est parcouru de nombreux cheminements dont la hiérarchisation subsiste 20 ans après la requalification des années 90's. De plus, l'ensemble des cheminements est ponctué de divers aménagements : barrières forestières et panneaux de réglementation aux entrées, poubelles, escaliers, un banc et une importante signalétique sur l'ensemble du site. Un relevé géoréférencé et une catégorisation des aménités ont donc été effectués (Annexe VIII). Chaque association disposant de sa propre signalétique, un sur-balisage des cheminements a été relevé. Un manque d'uniformisation est également ressenti en ce qui concerne les aménagements.

- Vues

La partie sommitale du terril offre des vues remarquables sur les alentours. L'ensemble des vues existantes ou potentielles a été inventorié (Carte 1). Ainsi, on note la possibilité d'observatoires depuis le terril de Burbure sur : les éléments patrimoniaux liés à l'exploitation minière (Assise du terril n°24, cité Rimbert), la lagune Dewavrin et son avifaune riche, les bassins de décantation de la sucrerie de Lillers et les monts des Flandres distingués sur les horizons lointains au Nord du site.

L'aspect boisé du terril est intégrateur du site dans le paysage. En effet, il existe peu de points de vue extérieurs permettant d'observer le terril de Burbure et de le distinguer comme tel. Dans la plupart des cas, celui-ci paraît être un prolongement du coteau auquel il est adossé. De plus, on remarque l'absence de signalétique indiquant la présence de cet élément patrimonial. Seule une observation depuis les champs cultivés à l'Est permet de définir cet espace naturel comme un remblais issu de l'exploitation minière.

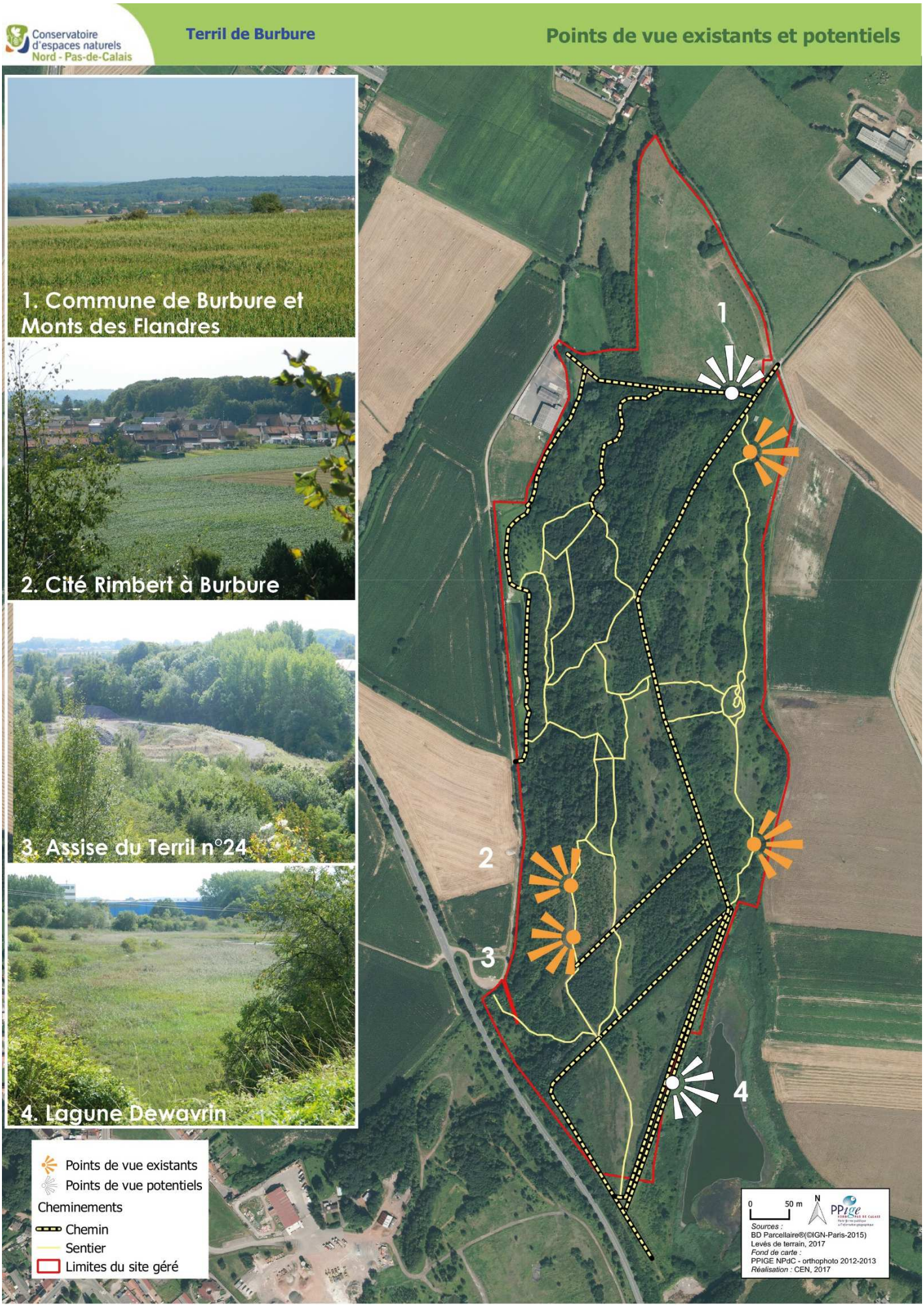

Carte 1: Cônes de vues depuis le terril de Burbure, CEN (2017)

- Ambiances et entités paysagères

Les prospections de terrain et les échanges avec les usagers du site ont permis d'identifier 6 entités paysagères sur le site étudié. Deux exemples d'entités correspondant à deux ambiances différentes figurent ci-dessous :

Les *sentiers boisés* (Illustration 14) décuplent le linéaire de cheminement en invitant le promeneur à se détacher des axes principaux. Les sentiers, plus étroits, gardent l'aspect ombragé et présentent une autre couleur caractéristique des terrils, le noir.

Illustration 14: Sentier boisé du Terril de Burbure, C.Pruvost (2017)

Illustration 15: Clairière typique des terrils, C.Pruvost (2017)

L'existence de fenêtres au sein des sentiers boisés rythme la promenade en invitant l'usager à pénétrer dans les *clairières et prairies typiques des terrils* (Illustration 15). L'ouverture de l'espace se caractérise par une végétation basse aux verts plus tendres que ceux des espaces boisés traversés auparavant. L'ensoleillement y est plus important. Cette entité est également le théâtre de l'observation d'une faune et d'une flore typiques des terrils du Bassin minier.

La spatialisation des résultats issus de la démarche paysagère est nécessaire lors de la confrontation entre les enjeux écologiques et les enjeux paysager. Dans cette optique, une cartographie des entités paysagère est présente dans le plan de gestion du terril de Burbure (Carte 2Carte 2: Entités paysagères du terril de Burbure).

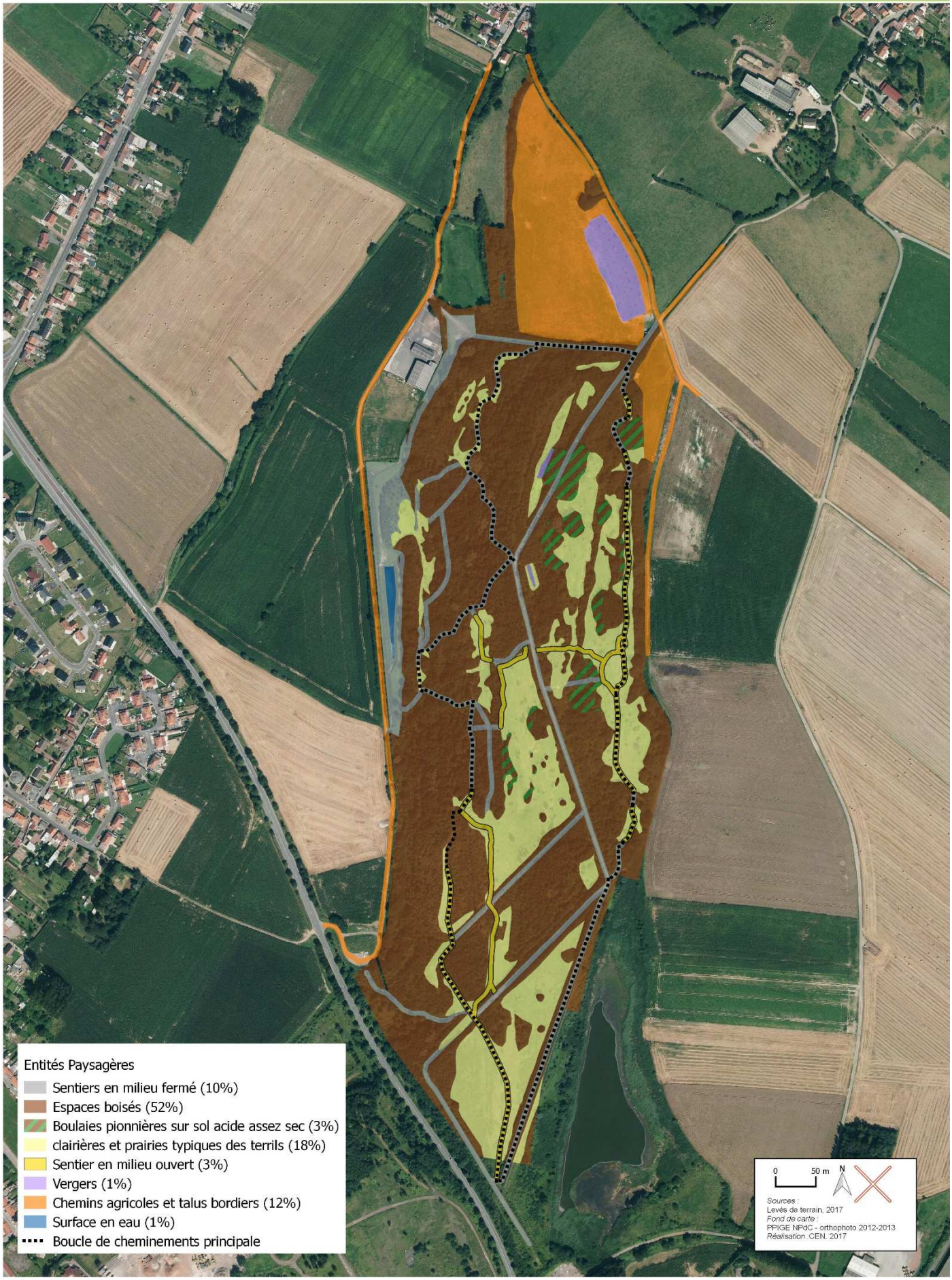

Carte 2: Entités paysagères du terril de Burbure, CEN (2017)

- Comparaison avec sites similaires

Le terril de Burbure a été classé au code de l'environnement au titre de site de la « Chaîne des terrils du Bassin minier ». Il s'agit du classement unique d'un archipel de sites similaires de par leur origine commune et pourtant très différents par leur identité. Afin de déterminer l'identité propre du terril n°20, il s'est avéré judicieux de le comparer à d'autres sites de l'archipel. Pour déterminer les sites de comparaison, des points de similitude ont été définis : la génération, l'aspect, l'existence d'une requalification, la situation géographique et la typologie. Deux espaces spécifiques ressortent de cette détermination et ont fait l'objet d'une comparaison ; il s'agit des terrils n°143a dit Germignies Nord et 125-125a dit Terril Sainte-Marie (Illustration 16).

Illustration 16 Terril 143a de Germignies Nord (à gauche) et Terril 125-125a dit Sainte Marie (à droite), C.Pruvost (2017)

La différence majeure entre « Ch'Remblais » et les autres terrils de comparaison s'est manifesté par leur identification comme site de la Chaîne des Terrils du Bassin Minier. Cette identification est notamment possible par l'existence d'un schéma d'accueil propre à chaque site et par le maintien des habitats naturels typiques des terrils.

L'ensemble des éléments présentés dans ce paragraphe permettent d'établir un premier diagnostic paysager sur le terril de Burbure. Cependant afin de le compléter et de le confirmer, une démarche de concertation et de participation a été mise en place par le conservatoire.

C.2.1.2 - Ressenti et implication des acteurs du territoire dans l'élaboration du plan de gestion

Une démarche participative et de concertation a donc été élaborée et réalisée au cours de deux rencontres. Celles-ci ont eu lieu le 31 Mai et le 19 Juin 2017 à Burbure avec pour objectifs principaux, un diagnostic des usages sur le site, la définition de l'identité du site & des enjeux, l'implication des usagers & élus dans l'élaboration du plan de gestion et l'élaboration de pistes de réflexions sur les futurs aménagements. Des questionnaires à l'attention des associations ont également été distribués afin de compléter les informations du CEN quant aux usages du site (Annexe IX).

Au cours de la première session, les participants ont pu s'exprimer à tour de rôle durant des ateliers (points positifs et négatifs du site, définition des problèmes et regroupement en thématiques) avant de participer à un débat. La réflexion a abouti à la production d'une analyse systémique (Illustration 17). Des pistes de réflexion ont vu le jour grâce à cette première concertation des usagers ce qui a permis de révéler l'identité et des enjeux importants du site.

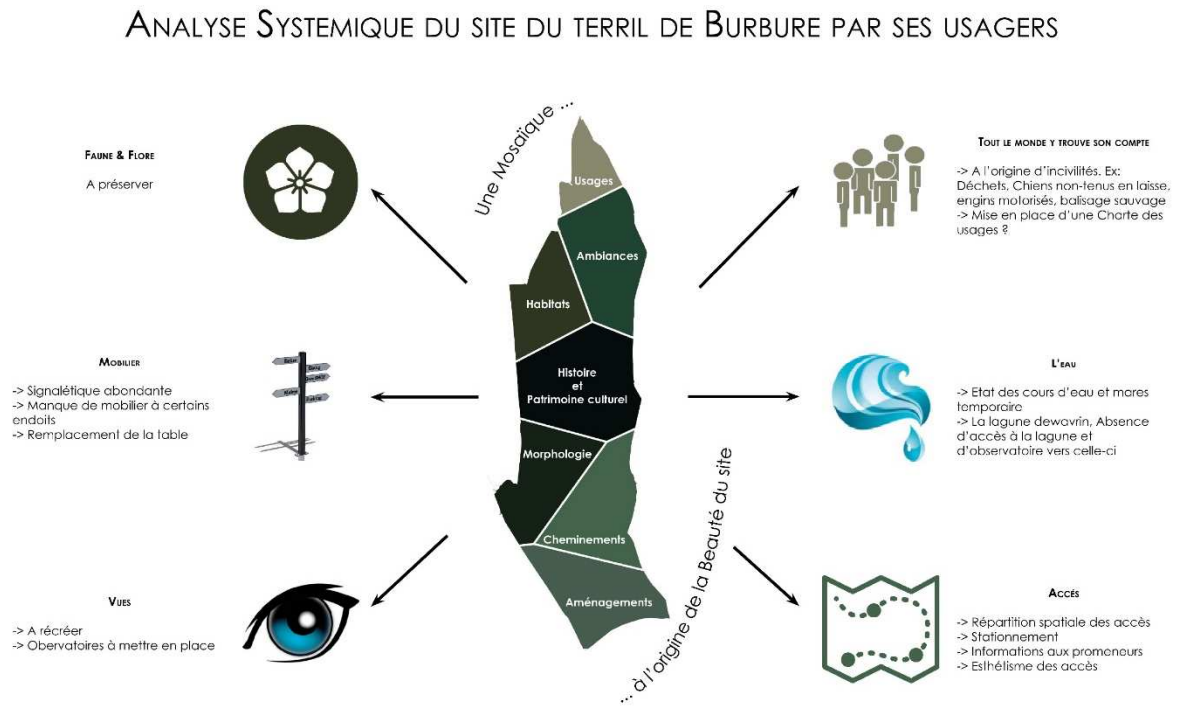

Illustration 17 : Analyse systémique du terril de Burbure par usagers

La seconde session a eu pour but de développer les pistes de réflexion et de compléter le diagnostic paysager. Elle a été divisée en 10 ateliers durant lesquels chacun a pu s'exprimer sur le choix et la localisation du mobilier, le contenu d'une « Charte de bonnes pratiques », les questions du stationnement et des accès … L'ensemble des informations recueillies au cours des 10 ateliers sera utilisée lors de la réalisation des opérations de gestion (exemple : choix d'un type de mobilier et de son emplacement).

L'ensemble des informations recueillies au cours des sessions participatives a permis d'établir l'identité du site, de compléter et de confirmer le diagnostic paysager. La démarche permet également d'impliquer les élus et les usagers dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion.

C.2.1.3 - Définition de l'identité du site et d'enjeux paysagers

Le diagnostic paysager est conclu par la définition de l'identité du site. Celle-ci fait l'objet d'une rubrique particulière au sein du plan de gestion.

« L'ensemble des éléments mis en évidence par le diagnostic paysager et social définissent le terril n°20 comme un espace intégré paysagèrement dans le territoire. Cela s'explique notamment par le boisement et le terrassement effectués lors de la requalification du site en 1993. Dans un but d'intégration, l'effacement des courbes du terril lors de la requalification a donc très bien fonctionné puisque, sans connaissance des lieux, cet espace naturel apparaît depuis l'extérieur comme un coteau boisé. La réalité est cependant plus complexe.

Le Terril n°20 est une interface entre deux ensembles paysagers distincts, mêlant à la fois héritage de l'exploitation minière et inscription dans une logique rurale en bordure de coteau. Le site se trouvant ainsi compris entre des terres agricoles en openfield et des espaces urbanisés, il constitue un cœur de nature isolé. Il n'existe pas de linéaire net différenciant les origines du terril. Le phénomène d'interface est traduit par une mosaïque d'ambiances et de milieux reliés par une grande diversité de cheminements où chaque usager peut trouver un moment d'évasion. Le morcellement du site en différentes entités traduit une force du lieu. Le parcours du site est rythmé et prévient la monotonie. La topographie du terril lui confère aussi un caractère de belvédère sur les paysages alentours. Enfin, le terril reste très peu mis en valeur. »

Extrait du plan de gestion du terril de Burbure en cours d'élaboration

L'approche paysagère définit également les enjeux de la gestion du terril de Burbure. Ceux-ci ont été intégré à la synthèse des enjeux issus de l'ensemble des diagnostics menés par le conservatoire. L'extrait concernant l'approche paysagère est présentée dans le Tableau II.

Tableau II : Extrait de la synthèse des enjeux écologiques, paysagers, fonctionnels et socio-économiques, CEN (2017)

Intitulé de l'enjeu	Justification	Facteur(s) influençant l'enjeu	Actions favorables
Intégration paysagère du site au sein du territoire	L'une des particularités de « Ch'Remblais » par rapport aux autres sites de la « Chaine des terrils » est qu'il s'intègre paysagèrement au territoire. Il existe peu d'éléments qui le différencient d'un côteau boisé. Son rôle d'interface entre différentes entités paysagères régionales crée une mosaïque d'ambiances au sein du site ainsi que de nombreux cônes visuels depuis le site.		- Maintien de la couverture ligneuse sur le flanc Ouest - Maintien de la succession d'ambiances - Ouvertures/Réouverture, entretien de cônes de vues - Mise en place d'un mobilier adapté à l'observation
Patrimoine naturel, historique et social	Fort potentiel pédagogique - Site apprécié par la population et les usagers - Nombreuses associations utilisent le terril pour leurs activités ce qui entraîne certaines incivilités - Valorisation du territoire - Absence de stationnement à proximité du site - Absence de signalétique indiquant la présence du site	- Peu d'information et de mise en valeur du patrimoine - Dynamiques naturelles - Fréquentation - Financements (externe au périmètre de convention) - Présence ou absence de stationnement -Sécurité aux abords du site	- Mise en place de points d'arrêt pour observation des éléments d'intérêt - Mise en place d'un mobilier adapté - Mise en place d'une « Charte des bonnes pratiques sur le terril de Burbure - Marquer l'arrivée sur le site par l'aménagement des entrées (informations, carte, barrières, chicanes …) - Réflexion à mener sur l'accès au site depuis centre-ville et les lieux de stationnement - Développement d'un parcours praticable et sécurisé

C.2.2 - Traduction en OLT et OP

L'intégration des enjeux paysagers dans la stratégie de gestion entraîne cependant une confrontation entre les critères de gestion écologique et les critères paysagers. Certains OLT entrent en contradictions comme la volonté de maintenir les ambiances boisées du site et la volonté d'augmenter la part de milieux ouverts sur le terril. Afin de satisfaire à l'ensemble des enjeux du site, des critères objectifs ont dû être établis. Le travail de cartographie et de quantification mené au cours du diagnostic, qu'il soit paysager, social ou écologique, facilite les débats.

En effet, en ce qui concerne les ambiances retrouvées sur le terril de Burbure, il a été constaté que le ratio milieux ouverts / milieux fermés est d'environ 65 % / 35 %. De plus une boucle principale de cheminement a été définie en prenant en compte les éléments mis en évidence précédemment ainsi que les volontés de tous les acteurs du territoire. Cette boucle est représentative de l'identité du terril n°20 par les ambiances et les éléments patrimoniaux qu'elle met en valeur.

La superposition cartographique des ambiances à préserver, des zones boisées participant à l'identité du terril et des enjeux écologiques a permis d'établir un zonage des opérations de gestion répondant à l'ensemble des objectifs du site. La Carte 3 présente les conclusions issues de la confrontation entre écologie et paysage. Il s'agit d'une représentation de la gestion prévue en termes d'opérations de gestion et non en termes d'objectifs.

La question de la gestion de la couverture végétale n'est qu'un exemple de la confrontation des points de vue. Chaque opération a subi une double relecture écologie/paysage et répond à des enjeux spécifiques. On notera toutefois que, les enjeux paysagers étant inhérents au territoire qu'ils concernent, les divergences d'opinions entre le paysagiste et le naturaliste sont assez rares.

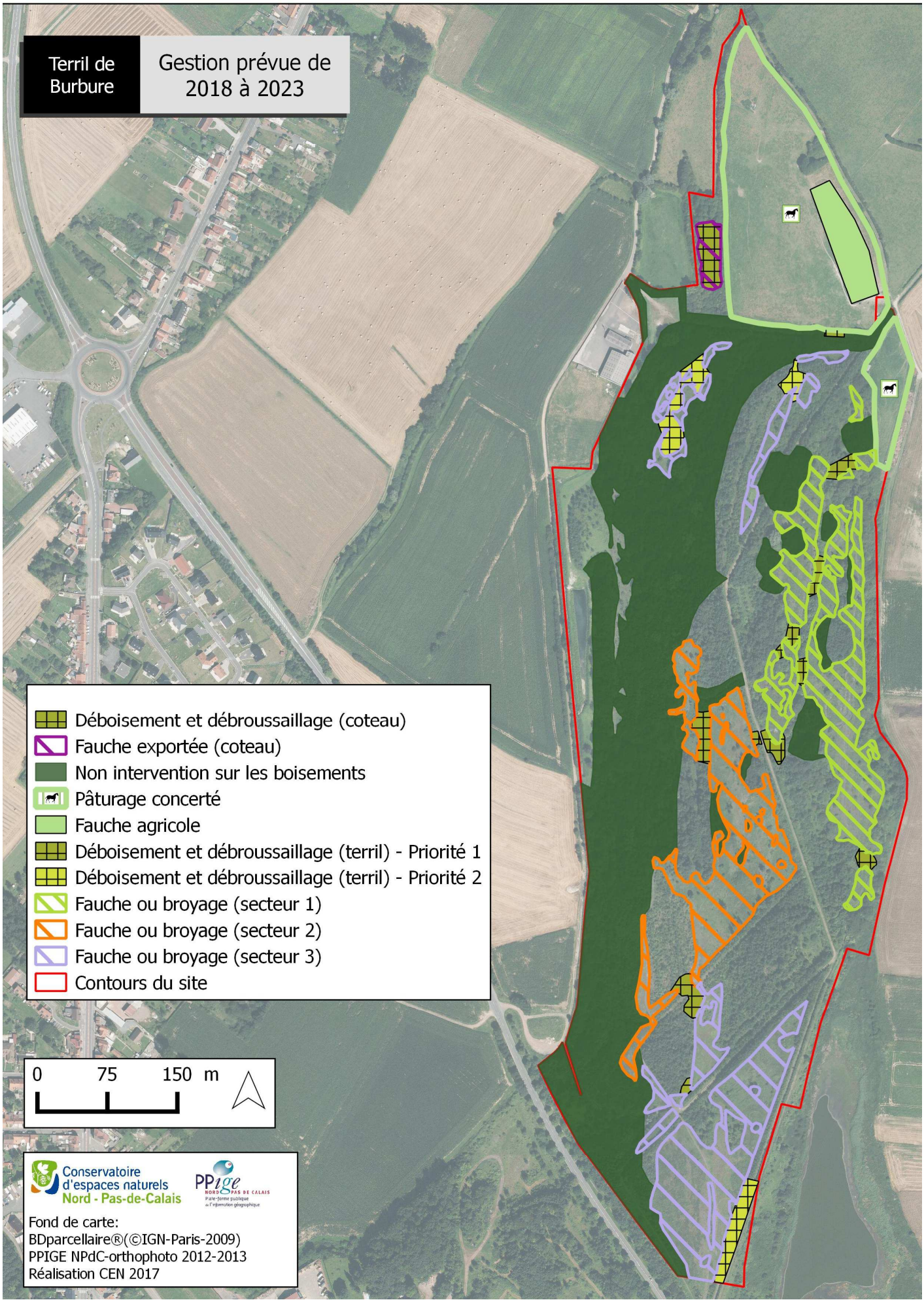

Carte 3 : Gestion prévue entre 2018 et 2023 sur le Terril de Burbure, CEN (2017)

C.3 - Difficultés et freins rencontrés

L'élaboration du plan de gestion du terril de Burbure constitue une expérience personnelle d'intégration de l'approche paysagère au sein d'un plan de gestion de site naturel. Divers difficultés et freins ont pu être rencontrés. Il s'agit dans un premier temps des *a priori* concernant la démarche paysagère. Celle-ci ne se limite pas qu'aux perceptions visuelles.

L'apport de notions sensibles dans le domaine de l'écologie présente également des inconvénients. En effet le besoin de quantifier une observation subjective lors de la phase de planification nécessite une prise en compte de l'ensemble des éléments mis en évidence par le diagnostic. Une capacité de recul vis-à-vis de l'étude est alors nécessaire.

Enfin, bien qu'elle soit utile, intéressante et valorisante, la mise en place d'une démarche participative est chronophage. La méthode doit être adaptée à chaque étude, ce qui complique sa mise en place systématique.

A la manière de l'approche paysagère menée sur les Monts de Baives, la démarche mise en place pour le Terril de Burbure a permis la considération d'aspects sensibles et sociaux dans le diagnostic. L'approche paysagère est ici intégrée au plan de gestion et ne constitue plus une étude parallèle. Les différents axes de la réflexion paysagère sont répartis au sein du document de gestion. La planification est co-construite et implique une double relecture des enjeux afin d'établir une gestion cohérente pour la pérennité du site et de son classement.

L'association de la DREAL aux étapes majeures de l'élaboration du plan de gestion facilite également sa validation. En effet une meilleure compréhension, par l'inspecteur des sites, des méthodes employées facilite la présentation du dossier devant la CDNPS.

Conclusion

Lorsqu'elle est envisagée dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion, une approche paysagère développe donc une entrée sensible et sociale. La démarche paysagère nécessite une co-construction avec le diagnostic naturaliste pour faire partie intégrante de la réflexion et du document de gestion.

Il est important de noter que sans l'aspect réglementaire lié aux classements des espaces naturels, l'intégration de la démarche paysagère n'aurait pas lieu. Il n'est pas courant pour certaines disciplines d'envisager le paysage comme outil utile de planification. Les mentalités sont amenées à évoluer comme le t les cas étudiés dans ce mémoire. D'un balbutiement d'analyse sensible, les plans de gestion d'espaces naturels intègrent progressivement l'approche paysagère dans la réflexion, d'un document annexe à une partie intégrante du diagnostic et de la planification. Les réglementations jouent un rôle important dans l'évolution des mentalités puisqu'elles formalisent une pensée naissante et incitent à l'évolution des plans de gestion.

Enfin, la réflexion cartésienne est un atout certain dans l'obtention de légitimité auprès des services scientifiques et des décideurs. En effet, cet aspect peu connu de l'approche paysagère constitue l'une des passerelles menant à la reconnaissance du travail du paysagiste.

Bibliographie

COLLECTIF, 2015, Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels. Montpellier, ATEN, Coll. « Cahiers techniques » n°88.

CONSEIL DE L'EUROPE, 2000, Convention européenne du paysage, Série des traités européens – n°176.

GALLET B., GUYETANT G., REY G., MARESCAUX Q., 2017, Plan de gestion de la RNR des Monts de Baives et ses environs (Baives, Wallers-en-Fagne, 59) ». Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais, 269p.

HUBERT B., MARESCAUX Q., CHEMIN F., DUCROIX K., PRUVOST C., 2017, Plan de gestion 2018-2023 du terril de Burbure (Burbure, Pas-de-Calais), Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais, En cours d'élaboration.

JABOEUF D., 2016, Regardons l'Avesnois sur le Monts, Mémoire de master de Géographie et Paysage - Université de Paris-Diderot, 62p.

MISSION BASSIN MINIER NORD - PAS DE CALAIS, Octobre 2016, Les paysages du Bassin minier Nord - Pas de Calais ». Cahier Technique, 72p.

PASCAL M. (Directeur de publication), 2008, Atlas des Paysages de la région Nord - Pas-de-Calais », DIREN Nord - Pas-de-Calais

REY G., GUYETANT G., TREMEL E., 2012, Plan de gestion des Remparts de Montreuil (Montreuil, Pas-de-Calais), Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais, 249p.

TANGUY F., 1995, « Lire le paysage », Paysage et Aménagement N°32, p20-25.

Sitographie

[1] CNRTL, Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, VÉCU : Définition de vécu, Disponible sur : http://www.cnrtl.fr/definition/v%C3%A9cu (consulté le 10 Septembre 2017)

ANNEXES

Annexe I : Table des Matières d'un plan gestion du CEN

A Diagnostic administratif et socio-économique 10
A.1localisation, limites et accès 10
A.2Description sommaire 10
A.3Statuts 10
A.3.1Foncier 10
A.3.2Maîtrise d'usage 11
A.3.3Statuts réglementaires 11
A.3.4Statuts d'inventaire et contractuel 11
A.4historique de la conservation 11
A.5histoire du site : Usages, vocations et évolution de l'occupation des sols [participation possible des chargés d'études] 11
A.6Usages et maîtrises d'usages actuels (à virer dans la CNIL) 12
A.7Environnement local 12
A.7.1Éco-responsabilité 12
B Diagnostic patrimonial 14
B.1Contexte géographique 14
B.1.1Contexte climatique et météorologique 14
B.1.2 Contexte topographique général 14
B.1.3Contexte hydrographique 14
B.2 Géodiversité et patrimoine géologique 15
B.2.1 Roches présentes 15
B.2.2 Structure géologique identifiées 15
B.2.3 Couverture pédologique 15
B.2.4 Fonctionnement hydrogéologique et hydrologique résumé sur le site 15
B.3 Dynamique générale des affleurements, morphologies géologiques identifiées et menaces 16
B.3.1 Potentiels pédagogiques 16
B.3.2 Évaluation patrimoniale 16
B.4 habitats phytosociologiques et espèces 16
B.4.1 Etat des connaissances 16
B.4.2B.2.2 Habitats phytosociologiques 17
B.2.2.1 méthodologie/protocole 17
B.2.2.2 description des habitats 17
B.2.2.3 Evaluation patrimoniale 19
B.2.2.4 Etat de conservation 19
B.4.3B.2.3 – Flore 19

B.4.4 Faune 20
Principe de patrimonialité des espèces 20
B.5 Inclusion du site dans un réseau 23
C Gestion 24
C.1Enjeux 25
C.2Objectifs et tableau de bord 27
C.2.1Objectifs à long terme 27
C.2.2Tableau de bord 28
Principe du tableau de bord 28
Evaluation 29
Gestion 29
C.2.3Synthèse du plan de travail 30
C.2.4Tableau des opérations 32

Annexe II :

Site inscrit n°62 SI 09 – Site de Montreuil-sur-mer et Val de Canche

62-SI 09 Ville Haute de Montreuil-sur-mer et ses abords

Montreuil-sur-mer, La Madelaine-sous-Montreuil, Neuville-sous-Montreuil, Beaumerie-St Martin, Ecuires

SITE INSCRIT
Arrêté du 20 janvier 1971

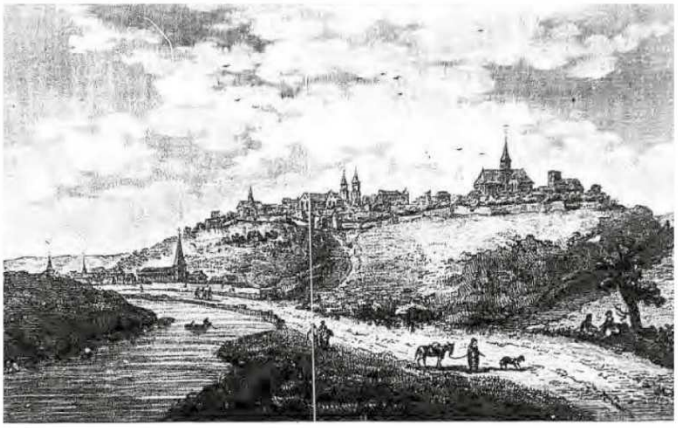

Motivation de la protection. " *Sur une butte boisée dominant la Canche, la ville de Montreuil ceinte de ses remparts, constitue un des sites les plus remarquables du département. Elle est également une des rares cités du Nord de la France à avoir conservé à la fois son tissu urbain ancien et son système de fortifications. (...) Malheureusement, [le site de Montreuil] est aujourd'hui menacé. Le Service des Monuments Historiques a déjà été saisi d'un certain nombre de projets de lotissements et de HLM sur les pentes de la butte. (...) La protection doit être assez large car il existe, en dehors de la ceinture de pierre, des fortifications en terre qui mériteraient restitution. Elle doit permettre d'éviter toute action qui porterait atteinte au paysage et notamment un processus de descente de la Ville-Haute qui amènerait une désagrégation de la trame urbaine.*" Rapport du Conservateur. Commission départementale des Sites, Perspectives et Paysage, 23 déc. 1968.

Un promontoire sur la vallée de la Canche

" *Montreuil-sur-Mer [...] C'était autrefois une charmante ville. Ce n'est plus maintenant qu'une citadelle. Mais, des remparts, on a une vue admirable de coteaux et de prairies car la ville est haut située. Et puis il reste encore sur la place de vieilles églises qui ont un certain aspect. [...] moi je regardais la campagne. [...] C'est que, vois-tu, mon Adèle, c'est un beau et glorieux livre que la nature.*" (*Lettre à Adèle*. Victor Hugo, 5 sept. 1837)

Sur la rive gauche de la Canche, la butte de Montreuil forme un éperon crayeux détaché du plateau. Ce promontoire naturel qui domine les marais du Nord est relié au plateau par un étroit pédoncule au sud du lieu-dit *le pied de boeuf* ; à l'Ouest et à l'Est, il est flanqué de deux thalwegs qui descendent vers la vallée de la Canche : le *Val de la Madelaine* et le *Val St Martin*. Cette implantation stratégique sur un promontoire dominant trois vallées explique la fonction militaire de la ville de Montreuil.

Le site protège à la fois le site urbain de la haute et la basse ville de Montreuil et les paysages entourant la butte de Montreuil :
- à l'ouest, le plateau de Sorrus,
- au nord-ouest le Val de La Madelaine-sous-Montreuil qui s'élargit vers la Canche,
- au nord, les marais de Montreuil ,
- à l'est, le val Saint-Martin.

Une ville fortifiée d'origine médiévale

La Haute-ville de Montreuil s'est constituée autour de deux pôles : le monastère Saint-Saulve et le premier château édifié vers le IXe siècle. Au Moyen-Age, une remontée du niveau marin a facilité la création d'un port sur la Canche. La possession du lieu sera disputée entre le comte de Flandre et le Comte de Ponthieu. A la fin du Xe siècle, Hugues Capet incorpore Montreuil au domaine royal. La ville restera le seul port de mer des Capétiens jusqu'en 1204, date de la conquête de la Normandie. Philippe Auguste édifiera à Montreuil une forteresse royale dont des vestiges sont conservés dans l'enceinte de la citadelle construite au Nord-Ouest au XVIe siècle (cf. fiche-62 SC 14).

Un système de fortifications. La ville est déjà fortifiée au IXe siècle afin de résister aux assauts des Vikings. L'enceinte sera progressivement agrandie et modernisée au fur et à mesure de la croissance de la ville. Elle suit les contours de l'escarpement de Montreuil sur environ deux kilomètres. Les remparts dans leur état actuel sont formés d'éléments datant de différentes époques (Moyen-Age, XVIe et XVIIe siècles pour l'essentiel). Malgré les remaniements successifs, le tracé général reprend celui de l'enceinte de Philippe Auguste.

CRITÈRE pittoresque

DOMINANTE ET INTÉRÊT DU SITE Paysager, historique, architectural (site urbain)

DÉLIMITATION Ensemble comprenant la butte de Montreuil, le site urbain de la Haute et de la basse ville, le plateau et le val de la Madelaine, le val St Martin et les marais de la Canche (Voir carte)

SUPERFICIE 326 hectares et 30 ares

PROPRIÉTÉ Publique et Privée

AUTRES PROTECTIONS :

Sites protégés
- Site inscrit : *Cavée Saint Firmin* (voir fiche 62-SI N°3), inclus dans le site Montreuil-sur-mer et val de Canche
- *Site classé de la citadelle* (voir Fiche 62-SC 14)

Monuments historiques : *Eglise Saint-Saulve, ancienne église Saint-Wulphy, ancienne chapelle de l'Orphelinat. Eglise Sainte-Austreberthe, remparts de la ville. Citadelle. Hôtel de France. Hôtel-Dieu. Maison à pans de bois. Maisons adossées aux anciens remparts. Ancien hôtel du Maréchal d'Acary-de-la-Rivière*

Natura 2000 (SIC) *Landes, mares et bois acides du plateau de Sorrus/St Josse, prairies alluviales et bois tourbeux en aval de Montreuil*

CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE : Paysages Montreuillois, vallée de la Canche

MONTREUIL-SUR-MER : 2 282 habitants (Insee RGP 2010)

ILLUSTRATIONS [*st. mentions © Atelier Traverses*]
- La promenade du rempart Est aux abords plantés d'arbres et le Val Saint-Martin non visible en contrebas
- La promenade du rempart Est et la ville
- L'abbatiale Saint-Saulve
- *Montreuil-sur-mer*. [Illustrations de Voyage dans les 102 départements de la France.], Louis Brion de la Tour [des. et grav.], 1792-1802 ; Source Bibliothèque nationale de France, BNF.fr

ILLUSTRATIONS
- Magin. Jean. *Plan de Montreuil*, 1717 ; (©Gallica, BNF.fr)
- *Montreuil. - Cadastre, sections A, B et C ; plan*. 1810 (© AD Pas de Calais. 3 P 1014/27)

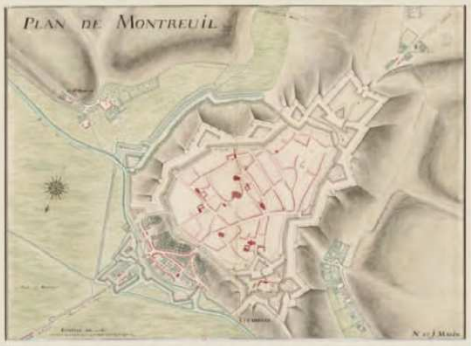

Sur le front Sud-Est, au pied du rempart de la Haute-Ville, on peut suivre une enceinte basse envahie par la végétation. Cette enceinte conserve des tours variées et des courtines en damier de grès et silex. Elle a été abandonnée après la prise de Montreuil par les troupes de Charles Quint en 1537.

Un tissu urbain ancien. La situation géographique de Montreuil favorisa l'essor du commerce et des échanges. Au sud, en liaison directe avec la route d'Abbeville, le marché principal, s'implantera sur une *Grand-Place* triangulaire (actuelle place du Général de Gaulle) dont un des côtés est formé par l'axe de communication principal (Grande Rue). A proximité, place Saint -Jacques, près du Théâtre bâti en 1821, s'élevait, au Moyen-Age, la Guilde Halle à la laine. Le premier marché ou *Petit Marché* se situait à l'emplacement de l'actuelle Place Gambetta.

Au nord, au-delà des fortifications, en bordure de la Canche, la Ville Basse s'est bâtie autour du port médiéval de la Poulie, du point de franchissement de la Canche et des moulins à eau établis le long de la rivière. La principale activité de ce quartier était autrefois la tannerie, qui a cessé depuis le début du XXe siècle. Un habitat groupé ancien s'est maintenu autour de l'église St-Josse-au-Val. Le quartier Est de la ville basse a été abandonné après 1537.

Au XVIIe siècle, la prospérité économique entraîne un renouveau urbain. Les établissements religieux sont transformés et rénovés. L'église Ste-Austreberthe détruite par un incendie en 1733 est reconstruite. La noblesse des environs adopte de nouvelles habitudes et réside désormais en ville durant la saison d'hiver. La construction d'hôtels particuliers le long des principales voies de la ville entraîne la destruction du bâti médiéval et la transformation du parcellaire.

ILLUSTRATIONS [*st. mentions © Atelier Traverses*]

En haut :
- Les paysages depuis l'enceinte ouest, vers le plateau de Sorrus
- Développement urbain autour de la gare, depuis la promenade des remparts Est
- Les paysages depuis l'enceinte ouest, vers le val de la Madelaine-sous-Montreuil et la vallée de la Canche au loin

Fréquentation du site
touristique : chemins de randonnée, parcours thématiques du patrimoine (office de tourisme)
Signalétique : Pas de logo site, Panneaux historiques

Gestionnaires Commune. Privés
document de gestion- site natura 2000

Etat actuel **Bon état général**.
- Site : Opérations de réhabilitation dans le site urbain
- Environnement : Rural (plateau, val de Canche) et urbanisation des communes périphériques (projet d'urbanisation à la Madeleine-sous -Montreuil).

Tendance évolutive
- Site : Avap projetée
- Environnement : urbanisation des abords

Pour en savoir plus
- P. Heuot, A. Leduque, "Les fortifications de Montreuil-sur-mer au Moyen-Age", dans Revue du Nord, t. XXX, N° 188-119, 1948
- R. Rodiere, *Le pays de Montreuil*, dans la Picardie historique et monumentale, 1933
- J. Lestocquoy, Les origines de Montreuil-sur-mer, dans Revue du Nord, 1948
- J. Leroy, *Quand Montreuil était sur Mer-Quentovic*, 1979
- G. Bacquet, *Val de Canche*, 1982
- Atelier Desgroux-Girardin . *Vallée de la Canche, section Montreuil, Etaples, étude de l'environnement*, DDE du Pas-de-Calais, 1986

Sur le front Sud-Est, au pied du rempart de la Haute-Ville, on peut suivre une enceinte basse envahie par la végétation. Cette enceinte conserve des tours variées et des courtines en damier de grès et silex. Elle a été abandonnée après la prise de Montreuil par les troupes de Charles Quint en 1537.

Un tissu urbain ancien. La situation géographique de Montreuil favorisa l'essor du commerce et des échanges. Au sud, en liaison directe avec la route d'Abbeville, le marché principal, s'implantera sur une *Grand-Place* triangulaire (actuelle place du Général de Gaulle) dont un des côtés est formé par l'axe de communication principal (Grande Rue). A proximité, place Saint -Jacques, près du Théâtre bâti en 1821, s'élevait, au Moyen-Age, la Guilde Halle à la laine. Le premier marché ou *Petit Marché* se situait à l'emplacement de l'actuelle Place Gambetta.
Au nord, au-delà des fortifications, en bordure de la Canche, la Ville Basse s'est bâtie autour du port médiéval de la Poulie, du point de franchissement de la Canche et des moulins à eau établis le long de la rivière. La principale activité de ce quartier était autrefois la tannerie, qui a cessé depuis le début du XXe siècle. Un habitat groupé ancien s'est maintenu autour de l'église St-Josse-au-Val. Le quartier Est de la ville basse a été abandonné après 1537.

Au XVIIe siècle, la prospérité économique entraîne un renouveau urbain. Les établissements religieux sont transformés et rénovés. L'église Ste-Austreberthe détruite par un incendie en 1733 est reconstruite. La noblesse des environs adopte de nouvelles habitudes et réside désormais en ville durant la saison d'hiver. La construction d'hôtels particuliers le long des principales voies de la ville entraîne la destruction du bâti médiéval et la transformation du parcellaire.
Une quarantaine d'hôtels particuliers seront construits, entre 1735 et 1810, le long de la grande rue (actuelle rue Pierre Ledent), de la rue de la chaîne ou la rue Carnot. Ils sont pour la plupart implantés en front de rue, avec une aile en retour ouvrant sur cour ou jardin. Parfois, un haut mur, doté d'un portail ouvre sur une cour d'honneur et sur la façade principale. L'*hôtel de Longvilliers* (rue de la chaîne, 1752) ou l'*hôtel Acary de la Rivière* (Parvis Saint-Firmin, 1810) s'ouvrent ainsi avec une double exposition entre cour et jardin. Les hôtels montreuillois adoptent une composition architecturale classique, symétrique et ordonnancée. Les matériaux mixtes et polychromes (souvent brique et pierre, avec parfois un soubassement renforcé en grès ou silex) offrent de multiples possibilités décoratives. L'emploi de pierre de taille calcaire seul est plus rare.

Après les destructions le long des grandes artères, les maisons d'ouvriers ou d'artisans se sont retrouvées concentrées souvent à proximité de l'enceinte, dans des rues secondaires ou en impasses. Ces rues pittoresques sont bordées de maisons modestes, bâties en torchis enduit, avec un soubassement de goudron les protégeant de l'humidité. Les façades à Rez-de-chaussée et comble ou avec un étage s'alignent le long de la cavée Saint-Firmin (voir fiche-62 SI 03), des rues du Clape -en-Bas ou du Clape-en-Haut.

Les archives communales de la ville conservent un plan de Montreuil-sur-Mer daté de 1781-1783. Ce document exceptionnel appelé également *Plan Varlet* offre une vision minutieuse de la ville avant les destructions dues à la Révolution.

Aujourd'hui, un site touristique préservé dans son écrin fortifié, quelques développements urbains aux abords

Un site touristique La ville de Montreuil a conservé son enceinte et d'admirables promenades plantées en haut des remparts, tout autour de la ville, offrant de belles perspectives vers les paysages. Les ormes de la promenade des remparts, atteints par la graphiose ont été abattus et la promenade a été replantée. Les remparts font l'objet de campagne de restauration régulière. La ville fait partie de l'association pour la mise en valeur des espaces fortifiés de la région Nord-Pas-de-Calais. A l'intérieur des remparts, la Haute-ville a préservé son tissu ancien.
A l'est et à l'ouest, un paysage encore rural
A l'est, le val Saint-Martin présente un fond humide de pâturages et d'anciens marais entre l'enceinte basse et le rebord du plateau crayeux de Beaumerie où est implantée la déviation de la RN1. Depuis les remparts, les vues vers le val sont limitées par la présence de boisements sur les glacis des remparts. A la demande de la commune a été mis en place un plan de gestion sur la citadelle, les glacis et le pied des bastions (Conservatoire des sites naturels, 2012) pré-

Illustrations [*st. menfions © Atelier Traverses*]

En haut :
- La façade principale en pierre calcaire de l'hôtel Acary de la Rivière, située Parvis Saint-Firmin (1810)
- La place du Général de Gaulle et les arbres de l'enceinte en arrière-plan
- Façade brique et pierre au 58 rue Pierre Ledent

En bas :
- La ville en contrebas de l'enceinte
- Deux rues pittoresques : la rue du Mont-Hulin et la rue du Clape-en-Haut
- Modénature brique et pierre
- Portail 119 rue Pierre Ledent

Dreal Nord-Pas-de-Calais
Atelier Traverses- 2013-2015

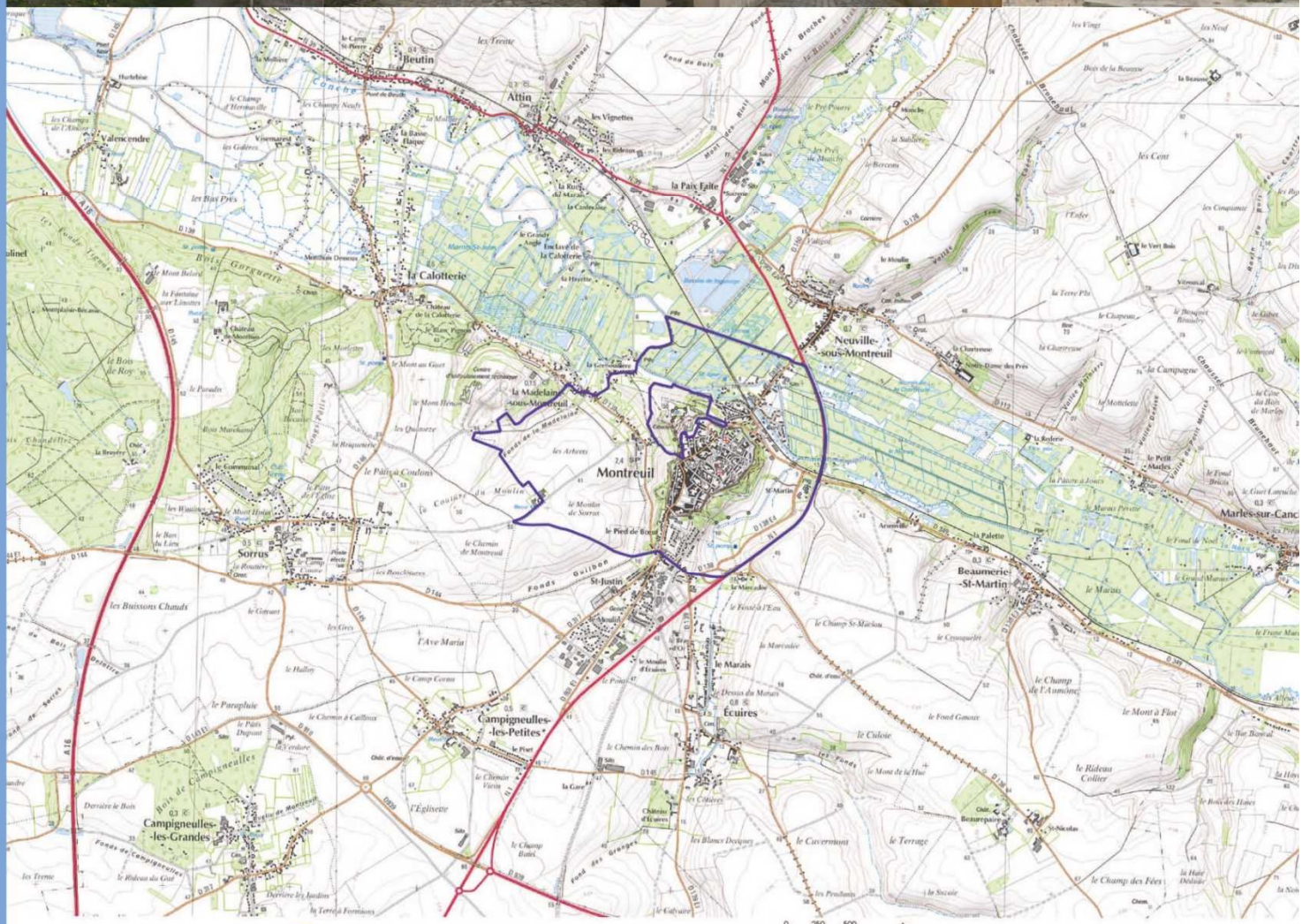

Dreal Nord-Pas-de-Calais
Atelier Traverses- 2013-2015

Annexe III : ZNIEFF de type 2 n°104 « Basse vallée de Canche et ses versants en aval d'Hesdin »

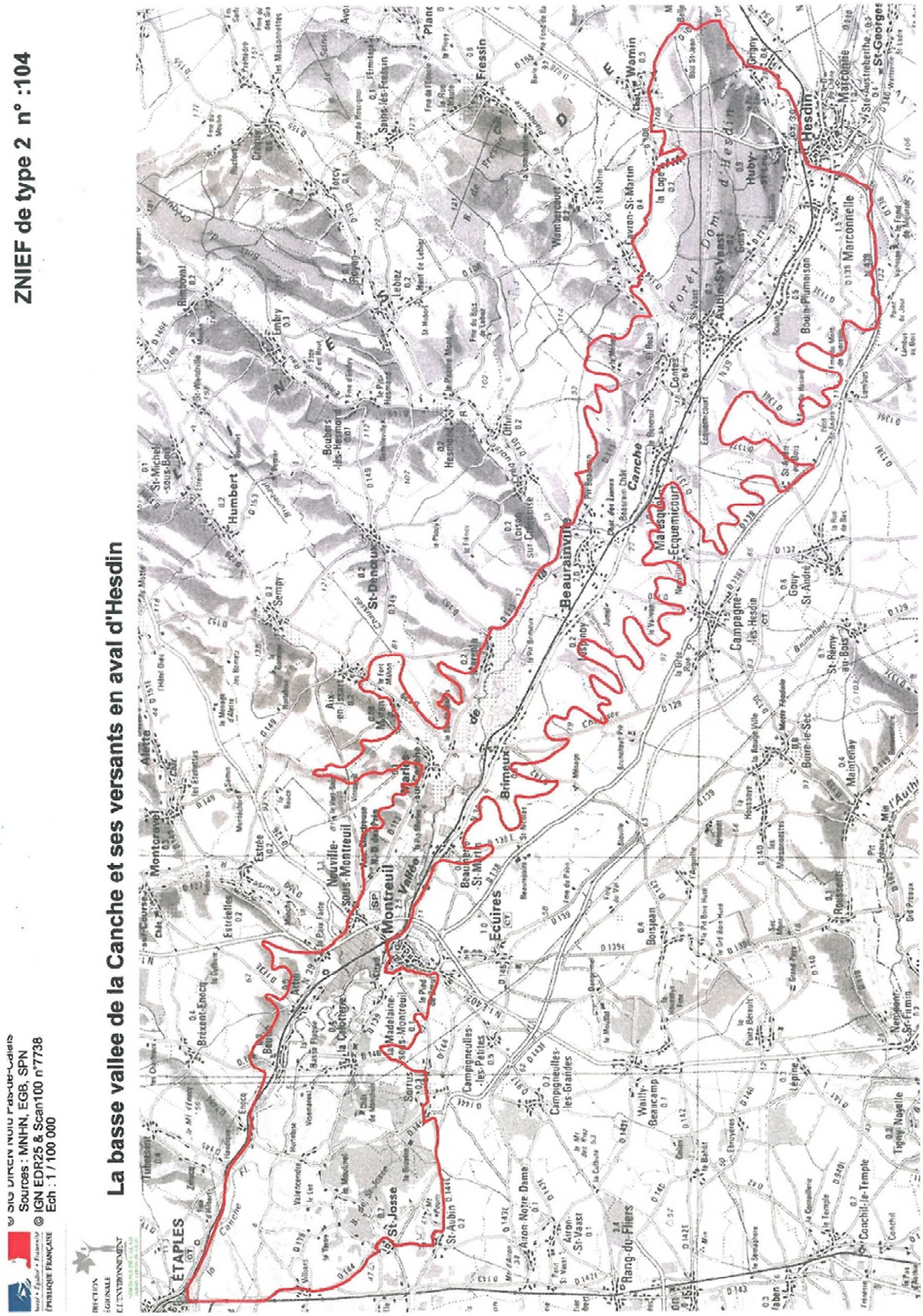

Inventaire ZNIEFF

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT NORD-PAS-DE-CALAIS

Site n°104
La Basse Vallée de la Canche et ses versants en aval d'Hesdin

Description générale

Département : PAS-DE-CALAIS
Communes : Attin, Aubin-Saint-Vaast, Beaumerie-Saint-Martin, Beutin, Brimeux, La Calotterie, cavron-Saint-Martin, Contes, Etaples, Grigny, Guisy, Hesdin, Huby-Saint-Leu, Lespinoy, La-Loge, La madelaine-sous-Montreuil, Marant, Marconnelle, Marenia, Maresquel-Ecquemicourt, Marles-sur-Canche, Montreuil, Bouin-Plumoison, Saint-Josse, Sorrus, Tubersent, Warmin

Surface : 11950ha
Statut foncier : propriétés privées et communales, domaine de l'Etat
Nature du site : Vallée tourbeuse avec ses versants boisés et bocagers

Localisation

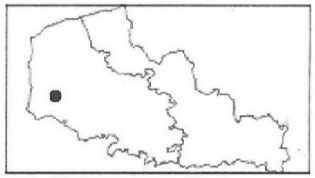

La Basse Vallée de la Canche s'étend en aval d'Hesdin jusqu'à son embouchure à Etaples. Elle souligne la dépression synclinale isolant les Hautes terres Artésiennes du vaste plateau picard.

Description des milieux

La Basse Vallée de la Canche forme une longue dépression tourbeuse à para tourbeuse marquant le rebord méridional de l'anticlinal de l'Artois. Complexe de plus de 10000ha si l'on intègre ses versants boisés, ce site rassemble des habitats aussi divers que les Landes de Sorrus-St-Josse, la forêt d'Hesdin ou les vastes bois marécageux autour de Montreuil.

Délimitation

Intérêt écologique

Zone humide de grande qualité, La basse vallée de la Canche recèle encore diverses végétations tout à fait originales dans le contexte des marais tourbeux du Nord/Pas de Calais (bas marais alcalins, vastes saulaies inondables abritant tout une avifaune paludicole menacée en France...) Sur ses versants, d'autres milieux tout aussi exceptionnels illustrent la grande originalité biologique et paysagère de ce très vaste ensemble écologique :

- A l'est, toutes la diversité des communautés végétales calcicoles des collines crayeuses (pelouses thermophiles, vieilles hêtraies...) avec en corollaire une faune forestière et pré forestière des plus abondantes
- A l'ouest, le plateau siliceux de Sorrus-St-Josse, avec ses Landes et ses bois ponctués de mares, hébergeant tout un cortège d'espèces rarissimes à l'échelle du nord-ouest de la France dont peut-être une des plus importantes stations de Rossolis à feuilles rondes, plante protégée au niveau national, et des populations d'amphibiens tout à fait remarquables.

Evolution et menaces

- Tracé du projet de l'autoroute A 16 occupant le plateau de Sorrus-Saint-Josse en deux

destruction de biotopes et d'espèces rarissimes
mutilation irréversible de ce massif boisé hébergeant des habitats rares et menacés, devant être préservés à l'échelle de la communauté Européenne

- déprise agricole avec risques d'extension des peupleraies et développement du tourisme (campings, privatisation avec installation de bungalow, multiplication des étangs de pêche et de chasse...)en amont.
- Extension des cultures à l'aval, côté estuaire
- Mitage de la vallée tendant à augmenter ces dernières années
- Création d'étangs artificiels très mal intégrés
- Drainage et assèchement de certains marais, accentué par l'augmentation des peupleraies
- Rejets d'eaux usées directement dans le milieu aquatique, soit individuellement, soit au niveau d'installations non conformes
- Eutrophisation croissante des végétations aquatiques avec disparition des espèces les plus sensibles
- Décharges ponctuelles dans quelques sites
- Arrachage de haies et de vieux arbres

Gestion et protection

- Répartition dans l'espace des différentes activités (tourisme, chasse, pêche...) avec protection et gestion conservatoire des espaces naturels biologiquement les plus riches (fauche des roselières, rajeunissement de certains biotopes, débroussaillement...)
- Proscrire toute nouvelle plantation de peupliers du Canada et réorienter celles existantes vers des boisements naturels de chêne pédonculé, frêne commun et aulne glutineux
- Limitation du drainage et préservation des prairies inondables et des bas marais
- Chasse et pêche à repenser dans le cadre d'une valorisation et d'une gestion écologique globale de la basse vallée de la Canche
- Résorption des décharges et contrôle strict de la qualité des rejets d'eaux résiduaires avec responsabilisation des individus et des collectivités au niveau de l'assainissement
- Surveillance de la qualité de la Canche et restauration ou protection de ses berges
- Protection des versants boisés et bocagers afin de limiter les apports d'engrais et des terres dans les milieux aquatiques de la vallée

Pour en savoir plus

Bibliographie à consulter
Taper 36.16 code IDEAL - ECOTHEK
Organismes à consulter

- **Pour plus d'informations scientifiques, s'adresser au Comité Régional ZNIEFF**
- Centre Régional de Phytosociologie
  Société de Botanique du Nord de la France
  Hameau de Haendries - 59270 BAILLEUL - Tél. : 03.28.49.00.83
- Groupe Ornithologique Nord
  Maison de la Nature et de l'Environnement
  23, rue Gosselet - 59000 LILLE - Tél. : 03.20.52.12.02
- **Pour d'autres renseignements :**
- DIREN Nord Pas-de-Calais,
  107 Bd de La Liberté - 59 41 LILLE cedex- Tél. : 03.59.57.83.83
- Région Nord Pas-de-Calais
  Direction de l'Aménagement du Territoire et du Cadre de Vie
  16, rue de Tournai - 59000 LILLE - Tél. : 03.20.60.60.60
- Nord-Nature
  USTLFA - Laboratoire de Biologie Animale - Bât. SN III
  59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX - Tél. : 03.20.43.40.49
- Parc Naturel Régional de l'Audomarois
  « Le Grand Vannage - Les Quatre Faces »
  62510 ARQUES - Tél. : 03.21.98.62.98

Annexe IV :

Site inscrit n°59 SI 22 « Vallée de l'Helpe majeure et Monts de Baives »

59-SI 22 Vallée de l'Helpe Majeure et Monts de Baives

Baives, Wallers-en-Fagne

SITE INSCRIT
Arrêté du 31 décembre 1982

Carte d'Etat-major au 1/40 000, File de Rocroy, part NE, 1866 (© Géoportail IGN)

L'étendue des forêts au Nord

Etangs et prairies humides le long de la dépression de l'Helpe (en bleu)

Les villages-rue de Wallers et Baives de part et d'autre des Monts

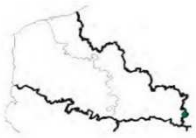

Motivation de la protection

"Les communes de Baives et Wallers-Trelon se situent (...) à proximité de la frontière franco-belge. Géologiquement, cette région appartient à la terminaison occidentale du massif ardennais. A partir d'Avesnes, en se dirigeant vers l'Est et le Sud-est, le paysage se modifie progressivement. Le relief s'accentue : ce sont les premiers contreforts des Ardennes. La forêt remplace peu à peu les herbages qui se réduisent à de vastes clairières. Des zones humides d'étangs et marais s'échelonnent selon les grands axes du relief.

Substrat géologique, modelé du relief, réseau hydrographique, répartition de la végétation et mode traditionnel d'occupation du sol sont les principaux éléments qui déterminent un paysage caractéristique : celui de la Fagne qui s'étend dans le département des Ardennes et en Belgique (...). Le pré-inventaire des richesses naturelles du Nord-Pas-de-Calais de 1970 retenait les intérêts suivants : intérêt géologique, intérêt écologique, en particulier du point de vue de la flore, intérêt paysager (vallée, bocage et coteaux, intérêt architectural (architecture rurale traditionnelle de l'Avesnois)"
Commission départementale des sites, 30 juin 1978, projet d'inscription 1er examen

Une structure géologique du Massif Ardennais, belvédère sur les paysages

Les Monts de Baives (ou Mont de Baives) culminent à une altitude de 224 m. Cette butte calcaire surplombe la vallée de l'Helpe majeure. Elle appartient à la structure géologique du Massif Ardennais et constitue une curiosité géologique dûe à la présence d'affleurements du socle primaire. Cet ancien massif coralien, s'est créé en bordure du plateau continental de la mer à l'époque du Dévonien (- 370 millions d'années). La région au climat tropical se trouvait alors noyée par une mer chaude et peu profonde. Le relief particulier de la Fagne calcaire fut formé de calcaires récifaux avec une faune fossile.

Les Monts de Baives permettent de découvrir un vaste panorama circulaire aux horizons limités par les massifs forestiers de la forêt de Trélon et du Bois de Neumont. Les Monts sont bordés à l'ouest par la vallée de l'Helpe majeure et à l'est par le ruisseau de Baives. Ce paysage représentatif de la Fagne forme une dépression topographique parcourue par l'Helpe dans son cours supérieur avec de nombreux étangs et prairies humides. La Fagne (de Fagus en latin, le hêtre) désigne un paysage formé de landes, marécages et bois de Hêtres.

Sur les Monts de Baives, seule la partie sommitale est protégée, autour du château d'eau datant de 1971 et de la chapelle ; les pentes en ont été exclues. En contrebas, le paysage traversé par la vallée de l'Helpe majeure et le ruisseau de Baives, en limite Est du site, est resté rural, humide et bocager avec de nombreuses pâtures à bovins.

Des carrières et une architecture de pierre bleue

La "pierre bleue", calcaire de couleur bleu-gris fut exploitée manuellement jusqu'au XVIIe siècle. La pierre, très résistante au gel et à l'érosion, était utilisée notamment pour la construction. Bordant le site, de part et d'autre des Monts, les villages de Baives et Wallers-en-Fagne, construits en pierre bleue avec des motifs décoratifs en brique, offrent un caractère pré-ardennais (village-rue avec anciens usoirs). Sur les Monts de Baives, la chapelle de Monts, construite en pierre bleue en 1756, en l'honneur de Saint-Fiacre, a été dégagée et restaurée. Deux tilleuls à petites feuilles, bicentenaires, lui font face. Non loin de là, un ancien four à chaux, datant du début du XIXe siècle, offre un intérêt pour l'archéologie industrielle. C'est l'un des derniers exemples du département. Il fonctionna jusqu'en 1956 en liaison directe avec une carrière de pierre bleue à proximité.

CRITERE pittoresque
DOMINANTE ET INTÉRÊT DU SITE Paysager, scientifique (géologie, écologie) et architectural (chapelle, four à chaux)

DÉLIMITATION Mont de Baives et partie de la vallée de l'Helpe Majeure
SUPERFICIE 250 hectares et 40 ares
PROPRIETE Communale et Privée

AUTRES PROTECTIONS :
Parc Naturel Régional de l'Avesnois
Natura 2000 SIC ZSC *Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor*
Réserve naturelle régionale *Monts de Baives*

INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL :
- *La forêt de Trelon et ses lisières*, ZNIEFF1

CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE :
Paysages Avesnois. Pays de la Fagne
BAIVES : 157 hab., WALLERS-EN-FAGNE (WALLERS-TRELON) : 299 hab. (Insee RGP 2010)

POUR EN SAVOIR PLUS
- www.reserves-naturelles.org/monts-de-baives
- DU TERTE E., GIRARD C., HESSEL JF, TARDIEU M., *Analyse des facteurs déterminants du paysage de Baives et Wallers-en-fagne*, Université des sciences et techniques de Lille, MST environnement et aménagement régional, juin 1984.
- DURIN L., DUVIGNEAUD J., *Construction à l'étude de la végétation de la bande frasnienne de Baives-Wallers*, Bull. de la société botanique du nord de la France T.X., 1957.

ILLUSTRATIONS [sf. mentions © Atelier Traverses]
- Vue en direction de l'Hermitage depuis les Monts de Baives
- Prairie humide et peuplerale en fond de vallée de l'Helpe majeure
- Belvédère sur le paysage de la Carlestienne (vers Baives et la Belgique)
- Colchique dans les prés

FRÉQUENTATION DU SITE
- Fréquentation locale et touristique
- Circuits de randonnée : Circuit des Monts de Baives et du four à chaux (2,5 km), Circuit de la Pierre Bleue, autour de Wallers-en-Fagne (4,5 km)
- Maison de la Fagne, antenne de l'écomusée de Fourmies

SIGNALÉTIQUE : Balisage routier avec logo site Monts de Baives, panneaux explicatifs de la réserve naturelle

GESTIONNAIRES Public (CEN et le Parc naturel régional de l'Avesnois pour la réserve) et privés

ETAT ACTUEL **Bon Etat**
- Site : Site rural, préservé et entretenu
- Environnement : Proximité de massifs forestiers (Trélon-Neumont) et des villages de Wallers-en-Fagne et Baives. Importante carrière de pierres à Wallers.

TENDANCE ÉVOLUTIVE
- Site : dynamique naturelle. Projet d'extension de la réserve naturelle des Monts de Baives.
- Environnement : gestion des stériles de la carrière

ILLUSTRATIONS [sf. mentions © Atelier Traverses]
En haut :
- La chapelle Saint-Fiacre, XVIIe
- L'étang au lieu-dit la scierie, en fond de vallée
- Vue vers les Monts de Baives depuis la D83 vers l'Hermitage
- Pâtures en fond de vallée

En bas :
- Arbre isolé, pâture et vue sur les dépôts de stérile de la carrière depuis les Monts de Baives
- Ancienne carrière dans la réserve naturelle et vue sur le château d'eau
- Maison en pierre bleue, lieu-dit Les Trieux
- L'intérieur du four à chaux

Une réserve naturelle et des habitats naturels remarquables

Les Monts de Baives constituent un milieu naturel exceptionnel. Ils abritent les seules pelouses sur calcaire dur de la région et des habitats remarquables par leur caractère thermophile à affinité subméditerranéenne. Au sommet, la réserve naturelle volontaire créée en 1996 sur 10 ha est devenue réserve régionale en 2009 et s'étend sur 18 hectares.

Dans la vallée, les milieux humides offrent différents écosystèmes liés aux massifs forestiers voisins, avec une flore diversifiée, des prairies humides et des roselières. Le site est une zone de passage pour les mammifères entre les forêts de Fagne belge et la forêt de Trélon. Plusieurs espèces d'oiseaux sont attirés par les lieux de nidification ou les zones de repos sur les trajets de migration.

Aujourd'hui un site rural et des circuits de visites

Le site a conservé un caractère largement rural. Le château d'eau sert à repérer le Mont de Baives. A proximité (hors site), le tilon calcaire est toujours exploité dans une immense calcaire à ciel ouvert (100 ha) dont les dépôts de stériles se profilent à l'horizon. Depuis les Monts de Baives, le bruit de l'exploitation reste constant. A Wallers-en-Fagne, la Maison de la Fagne, antenne de l'écomusée de Fourmies présente une exposition consacrée à l'exploitation et au travail de la pierre. Un circuit balisé parcourt le village.

La réserve naturelle au sommet des Monts de Baives se visite. Un sentier pédestre balisé la traverse. La restauration des pelouses calcaires y a été entreprise grâce à un pâturage ovin (PNR de l'Avesnois et Conservatoire des espaces naturels). Le four à chaux et la chapelle ont été réhabilités. Des panneaux signalétiques instruisent le visiteur.

Enjeux

- Accompagnement du projet participatif d'extension sur 8 ha de la réserve naturelle des Monts de Baives (Conservatoire d'espaces naturels)
- Plan de gestion des stériles de la carrière
- Poursuite de la valorisation du site

Annexe V :

ZNIEFF de type 1 n°276 « Terril 20 de Burbure »

znieff ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Terril 20 de Burbure (Identifiant national : 310030084)

(ZNIEFF continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000276)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC, 2015.- 310030084, Terril 20 de Burbure. - INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310030084.pdf

Région en charge de la zone : Nord-Pas-de-Calais
Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC
Centroïde calculé : 609244°-2614443°

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 8
9. SOURCES 8

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Auchel (INSEE : 62048)
- Burbure (INSEE : 62188)

1.2 Altitudes

Minimum (m) : 70
Maximum (m) : 100

1.3 Superficie

36,73 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Terril tabulaire ancien dont l'édification a débuté en 1870 ; celui-ci s'inscrit dans un contexte encore très rural, au contact du hameau de Rimbert au sud de la ville de Burbure. Le terril 20 est bordé au Sud par la D183E et par une zone industrielle au Sud-Est.
Une requalification a été effectuée par l'EPF, ce qui a contribué à dénaturer fortement le site. De nombreuses plantations de ligneux côtoient plusieurs ensemencements de « prairies fleuries ». Ces aménagements accompagnent le promeneur sur ce terril désormais devenu un lieu de détente. Rares sont les secteurs partiellement épargnés par ces actions.
Au pied de ce terril se déploie un plan d'eau utilisé naguère par l'industrie textile. Cette lagune d'Auchel est une ancienne décharge de concentrats graisseux et de poussières de laine provenant des peignages Dewavrin. Cette usine a été mise en exploitation en 1964 et s'est implantée sur ce site afin de pallier les problèmes d'emploi liés à la réduction des activités des houillères. Elle transformait la laine brute des moutons afin que cette dernière puisse être utilisée par les filatures. Les dépôts de graisses et de fibres de coton constituant cette lagune sont aujourd'hui colonisés par des espèces annuelles des vases exondables, formant à certains endroits de véritables tremblants de coton très dangereux pour le public. Les berges du plan d'eau abritent une roselière relevant du Solano dulcamarae - Phragmitetum australis.
On rencontre sur le terril une mosaïque de structures végétales variées, lui conférant un remarquable caractère paysager aux multiples ambiances. Boisements (certes issus principalement de plantations), friches et pelouses alternent au gré des cheminements. Cependant, peu de végétations sont vraiment bien structurées. Notons tout de même la présence sur le vaste plateau d'une bétulaie pionnière déterminante de ZNIEFF en raison de son originalité : la Bétulaie à Calamagrostis epigejos.
La gestion des zones ouvertes n'a pas permis à la flore et aux végétations spontanées typiques des terrils de s'exprimer pleinement. Malgré tout, il est encore possible d'observer sur les zones écorchées des friches diversifiées et quelques pelouses fragmentaires relevant du Filagini minimae - Airetum praecocis. Celle-ci abrite une plante déterminante de ZNIEFF : la Cotonnière naine (Filago minima).
Un ourlet le long d'un cheminement accueille une remarquable population (plus de 100 individus) d'Astragale à feuilles de réglisse (Astragalus glycyphyllos), espèce protégée au niveau régional. Et une friche permet le développement d'une plante rare pour la région : l'Aigremoine odorante (Agrimonia procera)
L'intérêt patrimonial de ce site reste malgré tout faible, avec seulement 3 végétations et 8 taxons déterminants de ZNIEFF dont 2 protégés dans la région (Astragalus glycyphyllos et Eryngium campestre).
Par contre, sur le plan phytocénotique, l'intérêt actuel et les potentialités de diversification et de maturation des végétations, notamment de pelouses, sont significatives et renforcent la valeur écologique et patrimoniale globale du site, à condition de les laisser évoluer librement.

Ce site accueille 4 espèces de rhopalocères, 2 espèces d'orthoptères déterminantes . Ce site est une des rares stations de Myrmeleotettix maculatus à l'intérieur des terres, la population régionale de cette espèce étant concentrée sur le littoral.

A noter que bien qu'aucune espèce d'oiseau déterminante ne niche sur le site, celui-ci est fréquenté en période de migration par l'Avocette élégante, le Chevalier gambette et le Chevalier guignette.

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

1.6.4 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
Ecologique Faunistique Invertébrés (sauf insectes) Amphibiens Floristique Phanérogames	Fonctions de régulation hydraulique Auto-épuration des eaux Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges	Paysager Historique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le périmètre de cette nouvelle ZNIEFF englobe le terril 20 au sud de la commune de Burbure ainsi que le plan d'eau à l'est du terril, correspondant à une ancienne lagune. Malgré de nombreux travaux d'aménagements et des pressions anthropiques anciennes mais importantes, ce site abrite une diversité floristique et phytocénotique typique des terrils de la région, avec la présence de plusieurs végétations et espèces déterminantes de ZNIEFF.
Cette diversité justifie l'intégration de ce site à l'inventaire des ZNIEFF de la région Nord-Pas de Calais.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

FACTEUR	Pontentiel / Réel
Zones industrielles ou commerciales	Réel
Route	Réel
Dépots de matériaux, décharges	Réel
Nuisances liées a la surfréquentation, au piétinement	Réel
Taille, élagage	Réel
Plantations, semis et travaux connexes	Réel
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages	Réel
Autres aménagements forestiers, accueil du public, création de pistes	Réel
Sports et loisirs de plein-air	Réel
Chasse	Réel
Erosions	Réel
Mouvements de terrain	Réel
Atterrissement	Réel
Eutrophisation	Réel
Fermeture du milieu	Réel
Antagonisme avec une espèce introduite	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
- Mammifères - Reptiles - Poissons - Autres Invertébrés - Bryophytes - Algues - Champignons - Lichens		- Amphibiens - Insectes - Phanérogames - Ptéridophytes - Habitats	- Oiseaux

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	267	*Bufo calamita (Laurenti, 1768)*			Informateur : GON - Base de données FNAT				2006
Insectes	53700	*Melanargia galathea (Linnaeus, 1758)*			Informateur : GON - Base de données FNAT				2009
	54052	*Celastrina argiolus (Linnaeus, 1758)*			Informateur : GON - Base de données FNAT				2009
	54307	*Callophrys rubi (Linnaeus, 1758)*			Informateur : GON - Base de données FNAT				2007
	65335	*Sympetrum fonscolombii (Selys, 1840)*			Informateur : GON - Base de données FNAT				2007
	65613	*Phaneroptera falcata (Poda, 1761)*			Informateur : GON - Base de données FNAT				2006
	66121	*Myrmeleotettix maculatus (Thunberg, 1815)*			Informateur : GON - Base de données FNAT				2007
	219784	*Aricia agestis (Denis & Schiffermüller, 1775)*			Informateur : GON - Base de données FNAT				2009
Phanérogames	80417	*Agrimonia procera Wallr., 1840*			Informateur : Base de données DIGITALE du CRP/ CBNBL				2010
	84843	*Astragalus glycyphyllos L., 1753*			Informateur : Base de données DIGITALE du CRP/ CBNBL				2010
	91327	*Cirsium eriophorum (L.) Scop., 1772*			Informateur : Base de données DIGITALE du CRP/ CBNBL				2010
	97141	*Eryngium campestre L., 1753*			Informateur : Base de données DIGITALE du CRP/ CBNBL				1998

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
35.21 Prairies siliceuses à annuelles naines			
41.B1 Bois de bouleaux de plaine et colline			
53.112 Phragmitaies sèches			
86.42 Terrils crassiers et autres tas de détritus			

6.2 Habitats autres

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
22.1 Eaux douces			
22.33 Groupements à Bidens tripartitus			
31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile			
37.715 Ourlets riverains mixtes			
53.1 Roselières			
83.22 Vergers de basses tiges			
87.2 Zones rudérales			

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	98689	*Logfia minima (Sm.) Dumort., 1827*			Informateur : Base de données DIGITALE du CRP/ CBNBL				2010
	99272	*Galeopsis angustifolia Ehrh. ex Hoffm., 1804*			Informateur : Base de données DIGITALE du CRP/ CBNBL				1998
	101411	*Herniaria glabra L., 1753*			Informateur : Base de données DIGITALE du CRP/ CBNBL				1998
	109971	*Oenothera subterminalis R.R.Gates, 1936*			Informateur : Base de données DIGITALE du CRP/ CBNBL				2010

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Non renseigné

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

- Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL() "".
- GON - Base de données FNAT() "".

Annexe VI :

Extrait du Journal officiel de la République Française du 30 Décembre 2016

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Décret du 28 décembre 2016 portant classement, parmi les sites des départements du Pas-de-Calais et du Nord, des terrils formant la chaîne des terrils du bassin minier du nord de la France, Communes d'Ames, Auchel, Auchy-au-Bois, Avion, Billy-Montigny, Bruay-la-Buissière, Burbure, Carvin, Dourges, Enquin-les-Mines, Estevelles, Ferfay, Fouquières-lès-Lens, Grenay, Haillicourt, Harnes, Hénin-Beaumont, Hesdigneul-lès-Béthune, Labourse, Lapugnoy, Libercourt, Ligny-lès-Aire, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Maisnil-lès-Ruitz, Mazingarbe, Méricourt, Noeux-les-Mines, Noyelles-sous-Lens, Oignies, Rouvroy, Ruitz, Verquin (Pas-de-Calais) Communes d'Anzin, Auberchicourt, Auby, Denain, Douai, Escaudain, Flines-lez-Râches, Fresnes-sur-Escaut, Haveluy, Hélesmes, Lallaing, Marchiennes, Monchecourt, Ostricourt, Pecquencourt, Râches, Raismes, Rieulay, Roost-Warendin, Vieux-Condé (Nord)

NOR : *DEVL1600833D*

Par décret en date du 28 décembre 2016, sont classés parmi les sites des départements du Nord et du Pas-de-Calais les terrils formant la chaîne des terrils du bassin minier du nord de la France, sur les communes d'Anzin, Auberchicourt, Auby, Denain, Douai, Escaudain, Flines-les-Râches, Fresnes-sur-Escaut, Haveluy, Hélesmes, Lallaing, Marchiennes, Monchecourt, Ostricourt, Pecquencourt, Râches, Raismes, Rieulay, Roost-Warendin, Vieux-Condé (Nord) et Ames, Auchel, Auchy-au-bois, Avion, Billy-Montigny, Bruay-la-Buissière, Burbure, Carvin, Dourges, Enquin-les-Mines, Estevelles, Ferfay, Fouquières-les-Lens, Grenay, Haillicourt, Harnes, Hénin-Beaumont, Hesdigneul-les-Béthune, Labourse, Lapugnoy, Libercourt, Ligny-les-Aire, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Maisnil-les-Ruitz, Mazingarbe, Méricourt, Oignies, Noeux-les-Mines, Noyelles-sous-Lens, Rouvroy, Ruitz, Verquin (Pas-de-Calais).

Le présent décret, les cartes et les plans annexés pourront être consultés à la préfecture du Nord, 12, rue Jean-Sans-Peur, 59039 Lille Cedex ; à la préfecture du Pas-de-Calais, 16, place de la Préfecture, 62000 Arras, ainsi qu'aux mairies suivantes, chacune pour ce qui la concerne :

Département du Nord

Anzin, rue Gallieni, 59416 ; Auberchicourt, 9, rue du 8-Mai, 59165 ; Auby, 25, rue Léon-Blum, 59950 ; Denain, 120, rue Villars, 59220 ; Douai, 83, rue de la Mairie, 59508 ; Escaudain, 16, rue Paul-Bert, 59124 ; Flines-les-Râches, 2, rue du 11-Novembre, 59148 ; Fresnes-sur-Escaut, place Paul-Vaillant-Couturier, 59970 ; Haveluy, place Auguste-Lainelle, 59225 ; Helesmes, 4, rue Roger-Salengro, 59171 ; Lallaing, avenue de la Résistance, 59167 ; Marchiennes, 1, rue de l'Abbaye, 59870 ; Monchecourt, place Maxime-Beghin, 59234 ; Ostricourt, 20, rue de la République, 59162 ; Pecquencourt, place du Général-de-Gaulle, 59146 ; Râches, 566, route Nationale, 59194 ; Raismes, rue Henri-Durre, 59590 ; Rieulay, 1, rue Joseph-Bouliez 59870 ; Roost-Warendin, 270, rue Pierre-Brossolette, 59286 ; Vieux-Condé, 1, rue André-Michel, 59690.

Département du Pas-de-Calais

Ames, rue de l'Eglise, 62190 ; Auchel, place André-Manay, 62260 ; Auchy-au-Bois, rue Pernes, 62190 ; Avion, place Jacques-Duclos, 62210 ; Billy-Montigny, rue Jean-Jaurés, 62240 ; Bruay-la-Buissière, place Henri-Cadot, 62700 ; Burbure, rue Noémie-Delobelle, 62151 ; Carvin, 1, rue Thibault, 62220 ; Dourges, 18, rue Léon-Gambetta, 62119 ; Enquin-les-Mines ; rue des Ecoles, 62145 ; Estevelles, 70, rue Blaise-Dupont, 62880 ; Ferfay, 41, chaussée Brunehaut, 62260 ; Fouquières-lez-Lens, 35, rue Pasteur, 62740 ; Grenay, place Pasteur, 62160 ; Haillicourt, 2, place Jean-Jaurès, 62940 ; Harnes, 35, rue des Fusillés, 62440 ; Hénin-Beaumont, place Jean-Jaurès, 62110 ; Hesdigneul-les-Béthune, place Riezt, 62196 ; Labourse, rue Octabe-Presse, 62113 ; Lapugnoy, rue Jean-Jaurès, 62122 ; Libercourt, rue Cyprien-Quinet, 62820 ; Ligny-les-Aire, 8, rue de la Mairie, 62960 ; Loisons-sous-Lens, 52, rue Léon-Blum, 62218 ; Loos-en-Gohelle, rue Louis-Faidherbe, 62750 ; Maisnil--les-Ruitz, 1, rue La Place, 62620 ; Mazingarbe, 42, rue Alfred-Lefebvre, 62670 ; Méricourt, place Jean-Jaurès, 62680 ; Noeux-les-Mines, 101, rue Nationale, 62290 ; Noyelles-sous-Lens, rue Firmin-Duclermortier, 62221 ; Oignies, place de la République, 62590 ; Rouvroy, 5, rue de la Mairie, 62320 ; Ruitz, rue Grande, 62620 ; Verquin, rue Fernand-Desmazières, 62131.

Annexe VII :

Site classé n°62 SC - 22 et 59 SC –17 « Terrils du Bassin minier Nord Pas-de-Calais »

62-SC 38 Terrils du bassin minier Nord-Pas de Calais

54 communes

SITE CLASSÉ
En cours

Motivation de la protection

"Les terrils sont un paysage, ils sont les symboles visibles des ressources fossiles souterraines. Tout un paysage qui se développe en France de Valenciennes jusqu'à Béthune. Toute une ressource de 100 kilomètres de long sur 20 kilomètres de large. Un exploit commun, une exploitation de l'homme pour sortir cet or noir, plus de 2 milliards de tonnes, sur 270 années, inlassablement. Une chaîne humaine, sur 10 générations, pour produire ces quelques 300 'monts de somme', que l'on a reçus en héritage".
(Projet de classement, résumé non technique)

78 terrils ont été sélectionnés pour leur caractère de représentativité : différentes formes ou périodes, requalifiés ou non, terrils signaux et monumentaux ayant un impact paysager important, ou terrils importants du fait de leur histoire.

Cette sélection comprend 47 des 51 terrils situés dans le périmètre du bien inscrit à l'Unesco.

Le bassin houiller du nord de la France

Les terrils sont les seules traces tangibles de l'existence d'un patrimoine géologique exceptionnel, invisible en surface : le bassin houiller du nord de la France. Il s'étend d'est en ouest de Fresnes-sur-Escaut près de la frontière belge, à Ligny-les-Aires, sur 6 à 12 km de large pour 120 kilomètres de long. Il fait partie du grand gisement houiller exploité qui traverse l'Europe et passe par l'Angleterre, la Belgique, le bassin de la Ruhr.

Découvert au début du XVIIIe siècle, son exploitation a contribué à la révolution industrielle et a entraîné, pendant plus de deux siècles, des bouleversements majeurs dans les paysages de la région et dans le mode de vie des habitants. Enfouies à plus ou moins grande profondeur, les veines de houille n'ont pu être exploitées qu'en creusant 600 puits verticaux d'où rayonnaient à divers niveaux de nombreuses galeries horizontales.

Les terrils ne sont autres que les énormes accumulations de déblais, engendrés par les travaux de creusement et l'exploitation de la houille et remontés à la surface par la machine d'extraction située au niveau des chevalements. Ils sont composés principalement de schistes, et en plus petite quantité de grès carbonifères. Désignant initialement un mont, un stock de terre, les terrils sont l'accumulation des roches et résidus issus du triage du charbon.

Ce pays minier représente un cas remarquable de transformation d'un paysage historique, essentiellement rural, par près de trois siècles d'exploitation mono-industrielle du charbon. Ces trois siècles ont modifié les caractères proprement physiques de ce paysage, lui surimposant tous les éléments techniques et architecturaux liés à l'extraction. Ils ont créé de nouveaux établissements humains, engendré des migrations et développé des cultures qui font à leur tour partie du paysage. Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais illustre parfaitement les bouleversements initiés par l'industrialisation autant sur le plan technique que sur les plans sociaux, culturels, paysagers et environnementaux.

On dénombre actuellement 225 terrils, de tailles et de formes variées, sur les 330 qu'a compté, au total, le Bassin minier. Une diversité typologique qui s'explique essentiellement par l'évolution technique des modes de « mise à terril » mais également par la disponibilité et la nature des surfaces sur lesquelles ont été édifiés les terrils.

CRITÈRE historique, pittoresque
DOMINANTE ET INTÉRÊT DU SITE Historique, paysager et scientifique (géologie, milieux, faune, flore)

DÉLIMITATION 78 terrils (Voir carte)

SUPERFICIE 1 876 hectares
PROPRIÉTÉ Publique

AUTRES PROTECTIONS :
- **Nombreux monuments historiques**
- **Site inscrit** des terrils d'Haveluy (voir fiche 59SI28)
- **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope** pour le terril de Pinchonvalles
- **Patrimoine mondial de l'UNESCO**

(51 terrils dans le Bien inscrit et une vingtaine dans la zone tampon)

INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL :
- ZNIEFF de type I pour 46 des 78 terrils

CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE :
Paysages miniers

ILLUSTRATIONS
- Terrils jumeaux à Loos-en-Gohelle [*Crédits © Dreal NPDC*]
- Panorama du bassin minier depuis Notre-Dame de Lorette [*Crédits © Dreal NPDC*]
- GUISON Hubert, *Le Terril rouge à Henin-Liétard*, N° inv.: 3039 © Douai, Musée de la Chartreuse

Sites classés du Pas-de-Calais

FRÉQUENTATION DU SITE
diverses selon l'usage du terril

SIGNALÉTIQUE : aucune

GESTIONNAIRES publics (collectivités, Etablissement public foncier et État)
DREAL NPDC, MISSION BASSIN MINIER NPDC, *Guide pour la gestion des autorisations et préconisations pour l'aménagement et l'entretien d'un terril classé au titre des sites*, Octobre 2013

ÉTAT ACTUEL (divers selon les sites)
- Site : **Bon avec quelques altérations**
- Environnement : Urbain et/ou rural

TENDANCE ÉVOLUTIVE (diverse selon les sites)
- Site : Dynamique naturelle, aménagements, risques : combustion, affaissement ponctuel…
- Environnement : Urbanisation, patrimoine Unesco

Repères et belvédères sur les paysages

L'impact paysager de ces collines artificielles, élevées à la force des Hommes, est, en territoire de plaines, considérable et saisissant. Contrairement à la Ruhr et à l'Angleterre, la plupart de ces repères dans le paysage a été préservé. Les plus anciens terrils sont modestes, hauts de 10 à 30 mètres, les plus récents sont beaucoup plus massifs. Leur caractère pittoresque en a fait l'objet de diverses représentations en peintures et en photographies.

Un intérêt pour la géologie, la faune, et la flore

Certains terrils sont reconnus pour leur intérêt géologique. Les sédiments houillers détritiques (schiste et grès) et organiques (charbon sur 45 mètres cumulés) se répartissent sur 2 000 mètres d'épaisseur : les terrils dans le paysage sont dus à cette faible épaisseur de charbon au regard de l'épaisseur des roches détritiques inexploitables.

Ces accumulations de terrains primaires, dans une région où les affleurements primaires sont rares, constituent les témoins de ces couches enfouies profondément. Les terrils furent également des sites d'observation de coupes géologiques remarquables, surtout au XIXe siècle, et de découvertes fossilifères aussi bien surprenantes qu'exceptionnelles. Leur étude a permis de reconstituer les paysages et les formes de vie dans la région Nord-Pas-de-Calais il y a 300 millions d'années. Les plus remarquables : le terril de Pinchonvalles à Avion, le terril de Rieulay et le terril n° 16 à Ferfay, sont recensés parmi le patrimoine géologique national.

Nombre de ces terrils constituent d'extraordinaires refuges pour la faune et la flore au sein d'un territoire densément urbanisé et fortement agricole. Sur ces sols extraits des profondeurs, des végétaux prennent racine. La nature des terrains et les habitats spécifiques permettent à des plantes et animaux situés en limite d'aire de répartition de retrouver dans les terrils les conditions de survie qu'ils ne trouvent habituellement que dans les régions plus méridionales (papillons, oiseaux, lézards, crapauds, criquets, etc). Ils apparaissent ainsi comme des îlots d'une biodiversité à part dans le Nord-Pas-de-Calais.

La pente, la composition du terril, la granulométrie, l'orientation, l'environnement naturel, et le mode de mise en terril sont autant de paramètres intervenant dans la colonisation des terrils et qui permettent d'observer une grande variété de terrils, mais aussi sur un même terril, une grande diversité de milieux et d'espèces.

Les habitats typiques des terrils sont les pelouses schisteuses, souvent entretenues par les lapins (mousses, lichens et plantes adaptées au schiste des terrils), friches pionnières à pavot cornu et patience à écussons, boulaies pionnières. La biodiversité varie également en fonction de la connexion du terril avec d'autres milieux naturels tels que les bois ou les zones humides (ancien bac à Schlamm). La chaîne des terrils, par sa surface, son étalement géographique et le nombre de sites, constitue un corridor écologique de première importance dans la région. La flore, extrêmement fragile, peut être menacée par divers facteurs naturels ou anthropiques (éboulement, glissement de terrain, ravine, combustion).

Une diversité d'usages

Sur l'ensemble des terrils édifiés, certains ont été exploités au point de disparaître totalement, d'autres sont encore en cours d'exploitation, d'autres ont été remodelés, aménagés après une exploitation partielle, et certains sont restés totalement intègres.

Après avoir été très longtemps considérés comme tas de matériaux exploitables, les terrils sont aujourd'hui des espaces naturels protégés (véritables réserves faunistiques et floristiques), dotés d'aménagement pour accueillir le public avec des activités pédagogiques, ou des marqueurs identitaires du paysage. Bon nombre d'entre eux sont utilisés comme supports d'activités de loisirs (bases de loisirs, parcs urbains, activités sportives et artistiques). Les terrils constituent des pôles structurants de la trame verte du Bassin minier.

ILLUSTRATIONS

En haut :
- Le terril de Loos-en-Gohelle et les mamelons de la mise en terrils [*Crédits © Dreal NPDC*]
- La Gohelle et sa chaîne de terrils depuis les jumeaux [*Crédits © Dreal NPDC*]
- Paysage vue des terrils [*Crédits © Dreal NPDC*]
- Le terril Renard (n°162) à Denain, terril «mémoire» concerné par un événement historique., seul vestige de la fosse Renard, qui a inspiré Zola pour l'écriture de Germina [*Crédits © Dreal NPDC*]

En bas :
- Pavot cornu ou glaucière jaune, végétation pionnière typique des terrils [*Crédits © Dreal NPDC*]
- Jumeaux de Loos-en-Gohelle [*Crédits © Dreal NPDC*]
- terril N°10 de Bruay-la-Bussière, édifié par téléphérique, en voie de colonisation par la végétation [*Crédits © Dreal NPDC*]
- Haveluy, un terril entré en combustion : végétation calcinée et végétation pionnière [*© Atelier Traverses*]

Sites classés du Pas-de-Calais

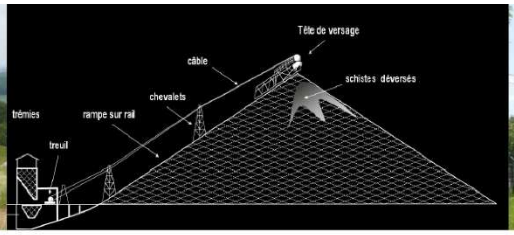

Illustrations

En haut :
- Le terril Sud d'Haveluy, entièrement boisé [© *Atelier Traverses*]
- Les terils de Loos-en-Gohelle vus depuis le mémorial de Vimy [© *Atelier Traverses*]
- Schéma : l'ediffication parrampe sur rails. [*Crédits* © CPIE Chaîne des Terils]
- Le terril Nord d'Haveluy, vu des rues adjacentes [© *Atelier Traverses*]

En bas :
- Terril d'Habeluy, espace naturel sensible, propriété du département du Nord [© *Atelier Traverses*]
- Vu du terril nord d'Habeluy [© *Atelier traverses*]
- Ancien cavalier aménagé au-dessus de l'A21, Loos-en-Gohelle [*Crédits* © *Dreal NPDC*]
- Terril 97 dit le Bossu de Méricourt, terril conique créé par l'exploitation de la fosse n° 4/5 des mines de Drocourt [*Crédits* © *Dreal NPDC*]

Aujourd'hui, un témoin de l'histoire et l'identité minière

Le dernier puits a fermé définitivement en décembre 1990. Nombre de terrils ont disparu car ils ont servi de réserve de matières premières, notamment pour les travaux publics. En réaction à la disparition progressive des terrils miniers, diverses institutions publiques et associations privées ont oeuvré pour la préservation de ce patrimoine particulier.

En 1988 est créée « La Chaîne des Terrils », association pionnière pour la valorisation, la protection et la sensibilisation de ce patrimoine naturel. Le 21 décembre 1992, une charte précise les conditions de préservation, d'aménagement et d'exploitation des terrils du Bassin minier Nord-Pas de Calais. Une classification définissait leur devenir : « à préserver », « à aménager » ou « à exploiter », en fonction de leur intérêt écologique, culturel ou paysager, de leur situation géographique ou encore de la nature des matériaux les constituant. Grâce à l'intervention de l'Établissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais, les terrils ont pu être revendus pour la plupart aux collectivités territoriales et locales.

Le 30 juin 2012, l'inscription du Bassin minier, sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO apportait une reconnaissance exceptionnelle à ce territoire au titre de « Paysage culturel évolutif ». Afin de garantir la pérennité et la bonne gestion sur le long terme du site, il a été décidé de hisser le niveau de protection réglementaire du « paysage culturel » par la création d'un site protégé au titre de la loi du 2 mai 1930.

Le classement des terrils du Nord-Pas-de-Calais est le premier volet d'une campagne de classement de sites sur le Bassin minier : elle sera poursuivie d'une seconde phase visant à classer les « paysages miniers » (cavaliers, étangs d'affaissement, franges agricoles,…), à laquelle les espaces cultivés et les marais seront ponctuellement intégrés au classement, afin de permettre la lecture et la perception visuelle de cet ensemble minier exceptionnel.

Ces deux sites classés constitueront les témoins de ce qui a autrefois ébranlé et façonné les paysages ruraux du XVIIIe siècle au XXe siècle : terrils, canaux, voies ferrées.

Les terrils forment un ensemble paysager cohérent et sont liés entre eux par la covisibilité. Ils constituent, tout comme les chevalements, des éléments verticaux, liés à l'activité d'extraction du charbon et de la houille, qui s'égrènent au travers des paysages du Bassin minier, mais se démarquent par un caractère montagneux caractéristique, de véritables « *collines tombées du ciel* » (et provenant des profondeurs).

La protection des terrils est le passage de la réfutation et du déni d'autrefois, à une acceptation durable de leur présence dans le paysage. Cette protection permettra de conserver leur diversité de formes et d'usages. Elle permettra de perpétuer leur histoire et de la conter aux générations futures, comme récit humain que tissent le temps et la mémoire. Le classement confirme leur caractère de symbole d'un labeur de la mine et de l'unicité d'une telle « *chaîne des terrils* » en Europe.

Enjeux

- Mise en place d'une signalétique avec le logo site
- La protection des terrils permettra de sauvegarder la structure des terrils et d'assurer leur gestion sur le long terme. Un document d'orientations de gestion patrimoniales et paysagères a été proposé dans le cadre du projet de site classé des terrils du Nord - Pas de Calais.
- Dans une seconde phase, le site des terrils sera prolongé par un site classé des "paysages miniers"

Source des textes : Dreal NPDC et Mission Bassin Minier NPDC, *Rapport de présentation : Projet de classement au titre des sites des terrils du Bassin minier Nord- Pas de Calais*, 2013

Pour en savoir plus

- www.bmu.fr, site du bassin minier patrimoine mondial de l'Unesco
- www.missionbassinminier.org
- CPIE chaîne des terrils www.chainedesterrils.eu
- Dreal NPDC et Mission Bassin Minier NPDC, *Rapport de présentation : Projet de classement au titre des sites des terrils du Bassin minier Nord- Pas de Calais*, 2013
- Lemoine Guillaume, "Intérêt, gestion, protection et valorisation des terrils minier du Nord-Pas de Calais", Annales de la Société Géol. du Nord, T19 (2e série), 2012, 8 p.
- Proposition d'inscription du Bassin minier du Nord-Pas de Calais au Patrimoine mondial de l'UNESCO, 2010
- Robaszynski Francis et Cuyeant Gaëlle *Des roches aux paysages dans le Nord-Pas-de-Calais. Richesse de notre patrimoine géologique*, Ed. SGN, 2010, 152 p.
- Deffrennes Geoffroy, *Le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais*, Ed. Ouest-France, 2008, 143 pages
- Pastoureau Michel, *Noir, histoire d'une couleur*, Ed. du Seuil, 2008, 210 pages
- CPIE Chaîne des Terrils et Mission Bassin Minier, *Recensement et qualification des terrils du Bassin minier NPDC*, 2007
- Musée d'histoire naturelle de Lille, *Pays'ages*, 2007, 108 pages
- Rabier Jean-Claude, *La remonte-Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, entre passé et avenir*, Ed. Septentrion, 2002, 2/4 p.
- Barbier Benoît, *Germinal Blues - souvenirs de fournages*, Ed. Ilo&boko, 1993, 103 p.
- Pontou Jean-Claude, *Nous les mineurs*, Fédération Nationale des Travailleurs du Sous-sol CGT, 1983, 191 pages

Dreal Nord-Pas-de-Calais
Atelier traverses- 2013-2015

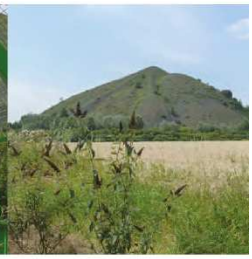

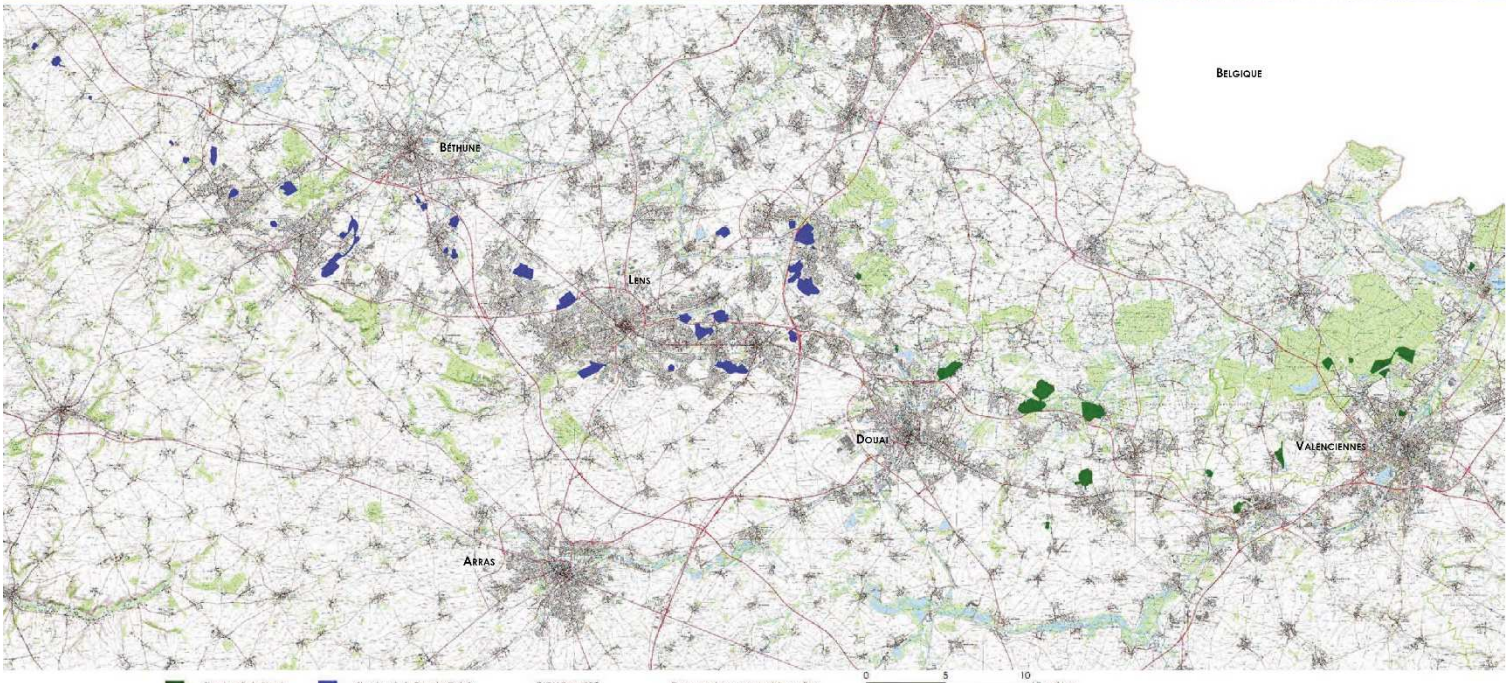

Numéro	Commune(s)	Numéro	Commune(s)	Numéro	Commune(s)	Numéro	Commune(s)
T002	Ruitz, Maisnil-lès-Ruitz, Haillicourt	T045	Labourse	**T108**	**Ostricourt**	**T162**	**Denain**
T003	Ruitz, Maisnil lès Ruitz	T056	Verquin	T110	Oignies, Dourges, Hénin Beaumont	**T172**	**Raismes**
T005	Lapugnoy	T058	Grenay, Mazingarbe	T115	Libercourt	**T173**	**Raismes**
T009	Haillicourt	T058a	Grenay, Mazingarbe	T115a	Libercourt	**T174**	**Raismes**
T009a	Haillicourt, Bruay la Buissière, Hesdigneul les Béthune	T074	Loos en Gohelle	T116	Dourges, Oignies	**T175**	**Raismes**
T010	Bruay-la-Buissière	T074a	Loos-en-Gohelle	T117	Dourges, Oignies	**T175a**	**Raismes**
T014	Auchel	T074b	Loos-en-Gohelle	**T123**	**Roost-Warendin**	**T176**	**Raismes**
T016	Ferfay	T075	Avion	**T125**	**Auberchicourt**	**T182**	**Fresnes-sur-Escaut**
T020	Burbure	T083	Fouquières-les-Lens	**T125a**	**Auberchicourt**	**T189**	**Anzin**
T021	Ames	T092	Hénin-Beaumont, Dourges	**T139**	**Roost-Warendin, Râches, Douai**	**T189a**	**Anzin**
T025	Haillicourt	T094	Harnes, Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Fouquières-les-Lens	**T140**	**Auby**	**T189b**	**Anzin**
T026	Haillicourt, Hesdigneul-lès-Béthune	T094a	Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens	**T141**	**Roost-Warendin**	**T192**	**Vieux-Condé**
T031	Ligny les Aire	T095	Fouquières les Lens	**T143**	**Lallaing, Pecquencourt**	T205	Hénin-Beaumont
T031 a	Ligny-les-Aire	T095a	Fouquières-les-Lens	**T143a**	**Flines-les-Râches, Marchiennes**	**T218**	**Anzin**
T032	Ligny-les-Aire	T097	Méricourt	**T144**	**Rieulay, Pecquencourt**	**T222**	**Monchecourt**
T034	Ligny-les-Aire, Auchy-au-Bois	T098	Estevelles	**T152**	**Escaudain, Helesmes**	T230	Fouquières-les-Lens, Harnes
T036	Noeux-les-Mines	T100	Fouquières-les-Lens	**T153**	**Escaudain**	T237	Verquin
T037	Verquin	T101	Hénin-Beaumont, Billy-Montigny, Rouvroy	**T156**	**Denain**	T244	Enquin-les-Mines
T042	Noeux-les-Mines	T107	Carvin	**T157**	**Haveluy**	T260	Fouquières-les-Lens
				T158	**Haveluy**		

Annexe VIII :

Cartographie des aménités sur le terril de Burbure

Conservatoire d'espaces naturels Nord - Pas-de-Calais

Terril de Bubure

Aménagements sur le site

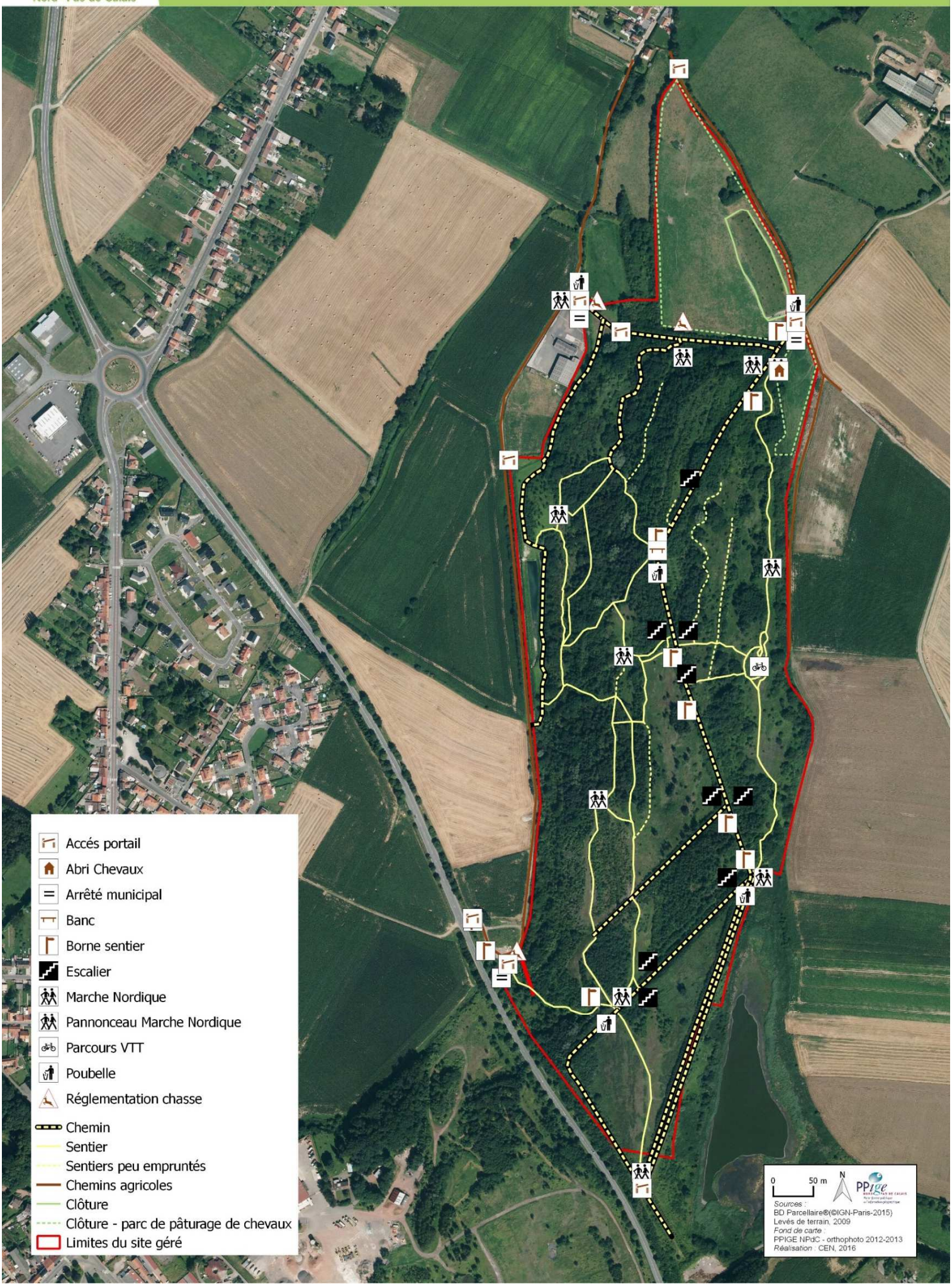

Annexe IX :

Questionnaire à destination des associations et des usagers du terril de Burbure

Partie 1 : Mieux connaître l'association

Informations pratiques sur votre association

Nom de l'association :

Président de l'association ou personne à contacter :

Autres référents :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Site Internet :

Secteur d'activité principal de l'association :

Profil de l'association

1. En quelle année votre association a t-elle été créée ?

2. Quelles sont les caractéristiques dominantes des publics bénéficiaires de l'activité de votre association (deux réponses maximum) ?
   - ○ Enfants
   - ○ Jeunes
   - ○ Adultes
   - ○ Seniors
   - ○ Tous âges
   - ○ Public en difficulté (sociale, économique, médicale, …)
   - ○ Tous types de publics

3. Quel est le rayonnement géographique principal pour l'action de votre association ?
   - ○ La commune
   - ○ Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane
   - ○ Le département du Pas-de-Calais
   - ○ La Région Hauts-de-France
   - ○ Autre :

   …….....

4. Quel est le nombre d'adhérents de votre association en 2016 et 2017 ? ……

5.Votre association adhère-t-elle à une fédération, un groupement et/ou un point d'appui local à la vie associative ?

   ○ Non ○ Oui Si Oui, laquelle ? …….....

6. Où habitent la majeure partie de vos adhérents (une seule réponse) ?
   - ○ Burbure
   - ○ Canton de Lillers
   - ○ Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane
   - ○Autres : ……

Partie 2. Activités en lien avec le Terril de Burbure

7. Quels types d'activités votre association pratique-t-elle sur le terril (merci d'être précis) ?

.....
.....
.....

8. Reportez sur la carte ci-contre :
   - les lieux de pratique de vos activités
   - l'entrée par laquelle vous accédez au site
   - votre lieu de stationnement si un véhicule motorisé est utilisé

9. Quel moyens de locomotion utilisez-vous le plus souvent pour vous rendre sur le site (deux réponses maximum) ?

   ○ A pied ○ A cheval
   ○ A vélo ○ En voiture
   ○ Autre : .....

10. Avez-vous des projet (aboutis ou non) sur le terril ?

.....
.....
.....

Partie 3 : Mieux vous connaître

A. Vos activités personnelles

11. Pratiquez-vous des activités sur le terril en dehors de la vie associative ?

   ○ Oui, Lesquelles ? .....
   ○ Non

B. Votre ressenti

12. Quels sont les lieux ou les éléments qui vous marquent le plus sur le terril de Burbure ?
Sur la carte, inscrivez le symbole (+) pour ce que vous préférez et le symbole (-) pour ce que vous aimez le moins.

13. Baccalauréat – Décrivez le Terril de Burbure à partir de mots commençant par les lettres de votre prénom.

Exemple : **C**alme .....
Y .....
R .....
m**I**nier
L .....
.....
.....
.....

14. Photo expression :
Le langage photographique est également révélateur du ressenti d'un usager. Nous vous invitons à nous transmettre une photo d'un point positif et une photo d'un point négatif du terril par mail à *cyril.pruvost@espaces-naturels.fr* ou à nous apporter vos clichés lors de la prochaine réunion.

16. Autres informations que vous souhaitez nous transmettre :

.....
.....
.....

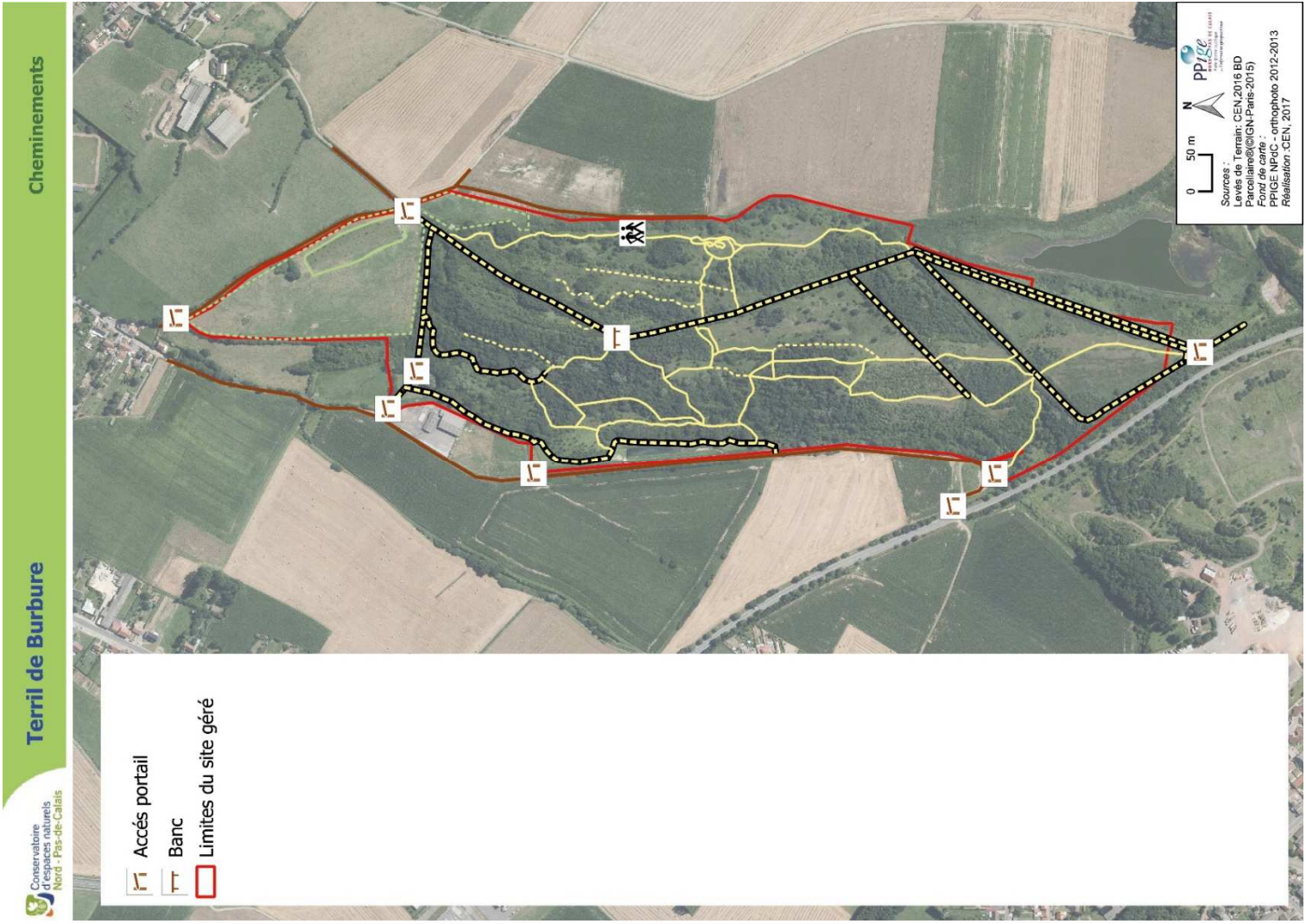

Partie 4 : Événements (faits ou prévus) en lien avec le Terril de Burbure proposés par votre association en 2016-2017-2018

Nom de l'événement/de l'activité			
Activité récurrente ou ponctuelle			
Description succincte de l'événement/nature de l'activité :			
Organisateur			
Dates et horaires			
Personnes à contacter et coordonnées pour demande d'informations :			
Tarifs / réservations / inscriptions			
Autres informations			

La récolte des questionnaires remplis sera effectuée lors de la 2ème réunion d'échanges le 19 Juin 2017 ou par dépôt en Mairie de Burbure.

	Diplôme : Ingénieur Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Ingénierie des Territoires (IT) Enseignant référent : Fanny Romain

Auteur(s) : Cyril Pruvost Date de naissance : 21 / 10 / 1993	Organisme d'accueil : Conservatoires d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais Adresse : 160 rue Achille Fanien ZA de la Haye 62190 Lillers Maître de stage : François Chemin
Nb pages : 34 Annexe(s) : 9	
Année de soutenance :2017	

Titre français :

Elaboration d'un plan de gestion de site naturel classé : à envisager avec ou sans une approche paysagère ?

Titre anglais :

Development of a classified natural site management plan: to be considered with or without a landscape approach?

Résumé (1600 caractères maximum) :

L'évolution récente des réglementations relatives aux sites classés amène les gestionnaires d'espaces naturels à porter un nouveau regard sur l'utilité d'une démarche paysagère dans les projets de territoire. C'est au regard de l'évolution des mentalités que ce mémoire de fin d'études questionne les apports de la démarche paysagère et son articulation au sein d'un plan de gestion naturaliste. Une première approche théorique permet de définir la plus-value induite par l'approche paysagère. Ces éléments théoriques sont amendés d'études de cas afin de comprendre l'articulation entre diagnostic paysager et écologique dans le plan de gestion. Enfin, l'importance de la confrontation entre les enjeux paysagers et écologique et l'importance d'une double relecture Ecologie/Paysage sont mis en valeur par le plan de gestion du Terril de Burbure (62), classés au titre de site de la « Chaîne des terrils du Bassin minier Nord – Pas de Calais ».

Abstract (1600 caractères maximum) :

Recent development of classified sites related regulations leads natural areas manager to take a new perspective at utility of a landscape approach in territorial projects. In the light of this change of attitude, this final dissertation interrogates the contribution of the landscape approach and its coordination within a naturalistic management plan. A first theoretical approach defines the added value induced by the landscape approach. These theoretical elements are amended from case studies to understand the articulation between landscape and ecological diagnosis in the management plan. Finally, the importance of confrontation between landscape and ecological stakes and the importance of a double re-reading Ecology / Landscape are highlighted by the management plan of Terril de Burbure (62), classified as site of the "Chain of heaps of the Nord - Pas de Calais Mining basin".

Mots-clés : plan de gestion, approche paysagère, site naturel classé, Bassin minier Nord pas de Calais

Key Words: management plan, landscape approach, classified natural site, Unesco, Nord – Pas de Calais Mining Basin